



Rapport annuel 2014-2015

5 février 2016



BCI 
BUREAU DE
COOPÉRATION
INTERUNIVERSITAIRE

Table des matières

Acronymes	5
Section I Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), en soutien aux universités québécoises	7
A. Lettre du président	7
B. Mot du directeur général	8
C. Mission et structure organisationnelle	9
D. Mandats du BCI	10
E. Suites de la restructuration	12
E.1 Règlements généraux	12
E.2 Réaménagement des locaux	12
E.3 Logo du BCI	13
F. Effectifs du BCI – Organigramme, liste des employés et leur titre de fonction	13
G. États financiers	16
H. Comité de retraite	17
I. Comité de régie interne	17
Section II Rapport d’activités du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015	18
A. Faits saillants	18
A.1 Le Conseil d’administration.....	18
A.2 Les affaires académiques	18
A.3 Les registraires	19
A.4 Les bibliothèques universitaires.....	19
A.5 La commission d'évaluation des projets de programmes	20
A.6 La recherche	20
A.7 Les affaires administratives et financières	20
A.8 Les affaires médicales.....	21
B. Principales activités menées par les comités, les sous-comités et les groupes de travail du BCI	22
B.1 Le Conseil d’administration.....	22
B.1.1 Comité d’audit	24
B.1.2 Comité du budget	25
B.1.3 Comité de candidatures et de gouvernance	25
B.1.4 Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle	25
B.1.5 Groupe de travail sur le Projet de loi modifiant la <i>Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme</i>	25

B.2	L'Assemblée générale	26
B.3	Les affaires académiques	28
B.3.1	Les tables de concertation disciplinaires	31
B.3.2	Accueil Plus : Activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Montréal-Trudeau	31
B.3.3	Groupe de travail sur l'assurance qualité.....	32
B.3.4	Groupe de travail sur le programme d'échanges étudiants du BCI	32
B.3.5	Groupe de travail sur les règles d'immigration concernant les stagiaires de recherche.....	32
B.4	Les registraires	33
B.5	Les bibliothèques universitaires.....	37
B.6	La Commission d'évaluation des projets de programmes.....	40
B.7	La recherche	42
B.8	Les affaires administratives et financières	44
B.8.1	Sous-comité sur les assurances	45
B.8.2	Sous-comité des finances et de l'approvisionnement	47
B.8.3	Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises	47
B.8.4	Groupe de travail sur les ressources matérielles.....	48
B.8.5	Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs	48
B.8.6	Groupe de travail sur les systèmes de gestion du BCI	48
B.8.7	Système d'information sur les personnels des établissements universitaires québécois.....	49
B.9	Les affaires médicales.....	52
B.9.1	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine québécoises	53
B.9.2	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises	54

Acronymes

Acfas	Association francophone pour le savoir
ACPAU	Association canadienne du personnel administratif universitaire
ADESAQ	Association des doyens des études supérieures au Québec
AFMC	Association des facultés de médecine du Canada
AQICESH	Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap
ASHEE	Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BADISAU	Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BDDU	Banque de jurisprudence en droit universitaire
BEC	Bulletins d'études collégiales
BI	Business intelligence
CAPFE	Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement
CARL/ABRC	Canadian Association of Research Libraries/Association des bibliothèques de recherche du Canada
CaRMS	Service canadien de jumelage des résidents
CCAFE	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CDEFI	Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieurs
CÉDIS	Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé
CFQC	Conseil franco-québécois de coopération universitaire
CGBEC	Comité de gestion des bulletins d'études collégiales
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CLES	Comité de liaison de l'enseignement supérieur
CNU	Conseil national des universités
CPU	Comité des programmes universitaires
CPU	Conférence des Présidents d'Université
CRC	Cote de rendement au collégial
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CRM	Centre de recherche en mathématiques
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
DEC	Diplômes d'études collégiales
DHCEU	Diplômés hors du Canada et des États-Unis (des facultés de médecine)
EAB	Education Advisory Board
ECQ	Entente Canada-Québec
EIMT	Étude d'impact sur le marché du travail
EPE	Enquête sur le personnel enseignant
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FNEEQ-CSN	Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQNT	Fonds de recherche Québec – Nature et technologie
FRQSC	Fonds de recherche Québec – Société et culture
GACEQ	Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Québec
GDEU	Comité de liaison de gestion des données sur l'effectif universitaire
IFUC	Information financière des universités et collèges
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISM	Institut des sciences mathématiques
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, depuis le 27 février 2015
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la science, du 24 avril 2014 jusqu'au 27 février 2015
MITACS	Mathematics of Information Technology and Complex Systems
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux

OCUL	Ontario Council of University Libraries
OIQ	Ordre des ingénieurs du Québec
OPQ	Office des professions du Québec
OUPMA	Ontario University Purchasing Management Association
PABP	Programme d'allocation pour des besoins particuliers
PARUQ	Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises
PCCC	Print Collections Conservation in Canada/Programme canadien de conservation des collections imprimées
PDA	Patron Driven Acquisition
PÉÉ	Programme d'échanges étudiants
PQI	Plans quinquennaux d'investissements universitaires
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche
REBICQ	Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec
RESMED	Système d'information sur les résidents en médecine
SIC	Sport interuniversitaire canadien
SIFU	Système d'information financière des universités
SYSPER	Système sur les personnels des établissements universitaires québécois
TMU	Table MELS-Universités en matière de formation à l'enseignement
TU	Tournée universitaire
UMF	Unité de médecine familiale

Comités du BCI

AG	Assemblée générale
CA	Conseil d'administration
CDFM	Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec
CEP	Commission d'évaluation des projets de programmes
CIQAM	Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine
CR	Comité de la recherche
CRI	Comité de régie interne
CVDFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
CVDPCFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle
CVEP	Commission de vérification de l'évaluation des programmes
DCBU	Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises
GCPEB	Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques
GR-PPS	Groupe de réflexion sur la plateforme partagée de services
GT-AUDIT-ACTIFS	Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs
GT-PHS	Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle
GT-RM	Groupe de travail sur les ressources matérielles
GT-SG	Groupe de travail sur les systèmes de gestion du BCI
IPAD	Groupe de travail sur les indicateurs de performance et les aides à la décision
MEDU	Comité des affaires médicales
RGAUQ	Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises
SC-ASS	Sous-comité sur les assurances
SC-BIBL	Sous-comité des bibliothèques
SC-FA	Sous-comité des finances et de l'approvisionnement
SCR	Sous-comité des registraires
VRAA	Comité des affaires académiques
VRAAF	Comité des affaires administratives et financières

L'emploi du terme « **Ministère** » dans ce rapport, fait référence, du 24 avril 2014 au 27 février 2015, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) et, à compter du 27 février 2015, au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

Dans ce rapport, le masculin générique est utilisé uniquement pour alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

SECTION I LE BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI), EN SOUTIEN AUX UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

A. Lettre du président

Chers collègues et amis,

Le BCI a terminé une première année complète d'opérations. En 2014-2015, des questions de redéfinition et de repositionnement interne et externe sont venues s'ajouter à la prestation habituelle de services pour les établissements membres. Le monde universitaire est en transformation tant au Québec qu'à l'échelle internationale. Les anciennes règles du jeu ne tiennent plus et nous devons plus que jamais savoir évoluer favorablement.

Avec mes collègues du Conseil d'administration, nous sommes heureux de ce que le BCI a réussi à faire dans ce contexte difficile et instable. Nous allons continuer à faire évoluer le BCI en soutien aux établissements membres et au bénéfice de toute la société québécoise.



Guy Breton, C.M., M.D., FRCPC
Président du Conseil d'administration du BCI
Recteur, Université de Montréal

B. Mot du directeur général

Chers membres,
Chers partenaires,

Avec ce rapport annuel, le Bureau de coopération interuniversitaire, notre BCI, est fier de vous présenter une première année entière d'opérations sous sa nouvelle raison sociale. Pour les collaborateurs de longue date, les changements structurels et opérationnels sont apparents dans la Section I, qui présente à grands traits des caractéristiques distinctives de la nouvelle entité, comme sa structure organisationnelle, ses règlements généraux, son logo et le réaménagement de ses espaces physiques.

C'est toutefois dans la multiplicité des actions sur de nombreux fronts, toujours au bénéfice et à la demande des universités, que le BCI révèle sa véritable nature. Ces activités sont consignées dans la Section II et illustrent de manière éloquente la valeur ajoutée pour les universités québécoises que rendent possible la concertation, la collaboration et la coopération orchestrées et soutenues par le BCI. Car le BCI, c'est avant tout des gens, plus de 200 administrateurs provenant des 19 établissements universitaires québécois, appuyés d'une équipe dédiée et efficiente au secrétariat, qui échangent en continu, réfléchissent, dégagent des consensus et des pistes de solution sur une foule de sujets qui interpellent les universités québécoises, pour le plus grand bénéfice de ses membres et de la société dans son ensemble.

Un coup d'œil rapide au rapport d'activités présenté à la Section II permet d'apprécier à sa juste valeur la portée des interventions du BCI au courant de l'année 2014-2015. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, qu'il s'agisse d'économies d'échelle substantielles (diminution de 15 % des coûts du service d'Accueil plus, escompte de 22 % sur les achats en commun des bibliothèques, réduction de plus de 25 % sur les frais du programme d'assurance de dommages depuis sa création ou baisse des primes de près de 5 % du régime collectif d'assurance-maladie pour les étudiants étrangers) ou d'augmentations considérables dans le volume de transactions réalisées par le biais des systèmes de gestion développés par le BCI, par exemple près de 143 000 dossiers d'études collégiales consultés par les universités lors du processus d'admission (hausse de 5,1 %), environ 14 000 étudiants qui ont pu s'inscrire hors établissement, près de 11 M\$ d'achats en commun gérés par le BCI pour les bibliothèques (hausse de 11 %) ou encore le Programme d'échanges étudiants qui permet à onze établissements québécois d'entretenir des liens avec 437 universités dans 24 pays.

Toutefois, les chiffres ne disent pas tout et souvent les résultats les plus tangibles de la coopération interuniversitaire s'avèrent difficilement quantifiables. De tels exemples de l'efficacité des actions du BCI abondent dans ce rapport, que ce soit le développement d'une nouvelle cote de rendement au collégial qui assurera un traitement plus équitable des dossiers étudiants à l'admission, la création d'un groupe de travail qui proposera un guide des meilleures pratiques en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle ou encore l'appui aux facultés de médecine lors de consultations législatives (projets de loi 10 et 20) et administratives (divers cadres de gestion du MSSS).

Au final, ce rapport annuel témoigne d'une année bien remplie, où la coopération interuniversitaire a permis au réseau universitaire québécois de s'adapter et de répondre adéquatement à des contraintes et des changements imposés par un environnement sans cesse exigeant, parfois hostile. Au cœur de cette mouvance, le BCI demeure un allié indéfectible, en soutien aux universités québécoises.



Claude Bédard, ing., DIC, Ph.D., FSCGC
Directeur général du BCI

C. Mission et structure organisationnelle

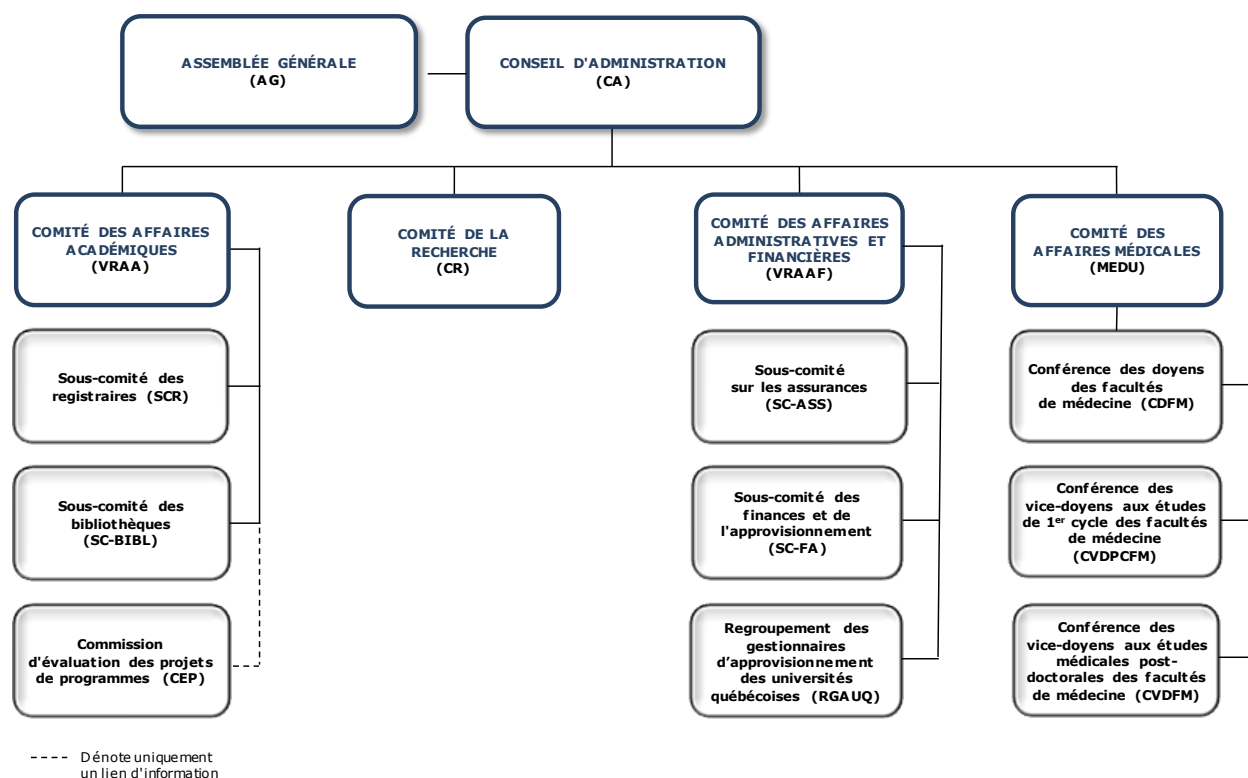
À l'issue d'une réflexion menée au cours de l'été 2013, une restructuration importante de l'organisation collective qui fédérait les universités québécoises depuis 50 ans, la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), a été approuvée par les dix-neuf chefs d'établissement universitaire. Pour mémoire, la CREPUQ avait été fondée en 1963, constituée en société à but non lucratif en 1967 et dotée d'un secrétariat permanent en janvier 1968. Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est l'organisation issue de cette réflexion qui a pris le relais de la CREPUQ, dès le 3 janvier 2014.

La mission du BCI se décline essentiellement comme suit :

- Favoriser les échanges entre administrateurs universitaires québécois et alimenter leurs réflexions autour de projets communs;
- Rendre accessibles aux administrations universitaires des services dont elles ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, principalement en matière d'enseignement, de recherche et de gestion.

À cette fin, le BCI héberge et coordonne les activités de comités, sous-comités et, au besoin, de groupes de travail qui se réunissent périodiquement autour de grands thèmes ou enjeux qui interpellent toutes les administrations universitaires québécoises. La structure organisationnelle du BCI est illustrée à la figure suivante. Le rapport d'activités 2014-2015, qui sera présenté à la section II, fera état par conséquent des principales réalisations de ces groupes au cours de la dernière année.

Structure organisationnelle du BCI



D. Mandats du BCI

Le BCI favorise la recherche de solutions pour améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois, pour favoriser l'harmonisation des politiques et pratiques des établissements universitaires québécois, pour l'adoption, lorsque les circonstances s'y prêtent, de positions communes, et pour la mutualisation et la création de services collectifs.

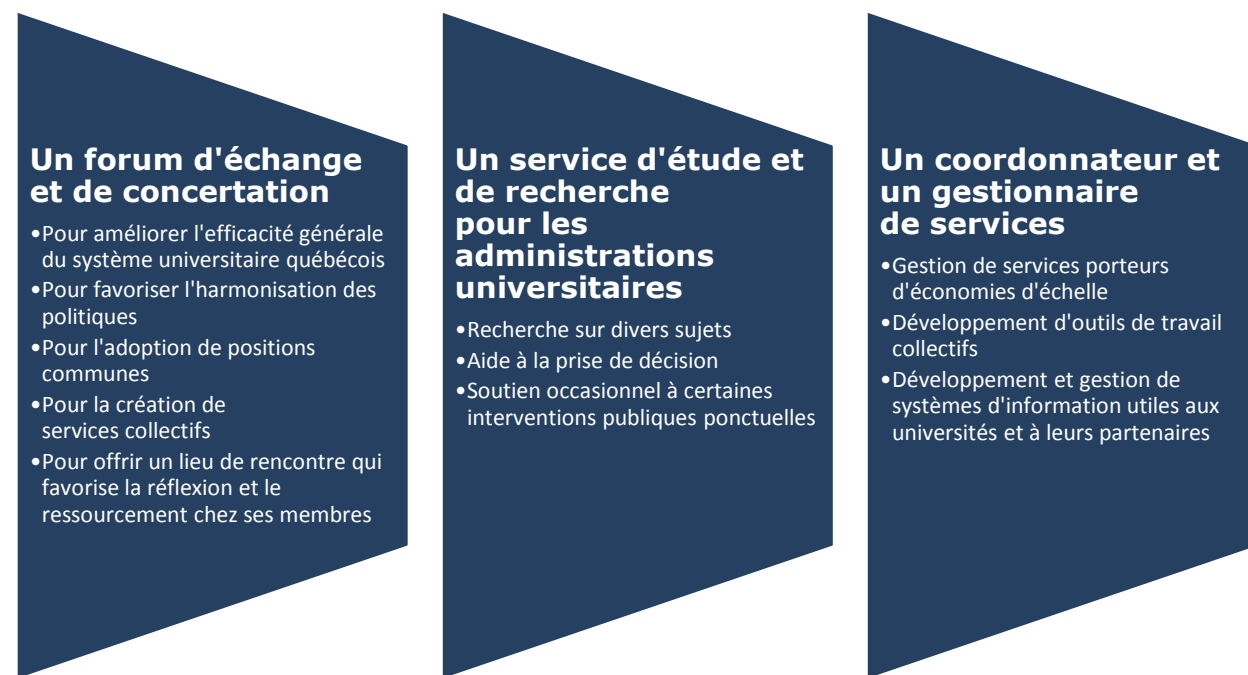
Le BCI produit des dossiers et des rapports sur divers sujets d'intérêts pour ses membres et assiste les universités dans leurs prises de décisions tout en offrant un soutien occasionnel à certaines interventions publiques ponctuelles menées conjointement par des établissements membres.

Il est un coordonnateur et un gestionnaire de services porteurs d'économies d'échelle pour ses membres et contribue au développement d'outils de travail collectifs et de systèmes d'information utiles aux universités et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), ainsi qu'à d'autres ministères du gouvernement du Québec, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Il demeure également, en continuité des activités de la CREPUQ, un lieu de rencontre qui favorise la réflexion, la concertation et le ressourcement chez ses membres.

Ses comités regroupent les cadres supérieurs responsables des grands secteurs d'activités universitaires : enseignement, recherche, affaires médicales, affaires administratives et financières.

On peut illustrer de la manière suivante le mandat du BCI en trois constituantes majeures :



➤ Un forum d'échange et de concertation

Le BCI est un forum permanent d'échanges et de concertation qui offre aux gestionnaires universitaires la possibilité de partager, entre pairs, leurs expériences, problématiques et points de vue. Il permet ainsi d'améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois. Dans de nombreux domaines, ces échanges favorisent l'harmonisation des politiques et pratiques, suscitent des gains d'efficacité et débouchent fréquemment sur l'adoption de positions communes. Ils conduisent, dans certains cas, à la création de services collectifs.

➤ **Un service d'étude et de recherche pour les administrations universitaires**

Pour favoriser cette concertation et donner un solide appui aux échanges qui se déroulent au BCI, des travaux de recherche y sont régulièrement effectués. Ils touchent de nombreux sujets et visent à éclairer les directions universitaires.

En voici quelques exemples : évaluation de l'impact des politiques, production d'indicateurs du système universitaire et analyses touchant le financement des universités.

➤ **Un coordonnateur et un gestionnaire de services**

Parmi les mandats importants dont le BCI assure la continuité, mentionnons :

- les liens avec les ordres professionnels;
- la convention-cadre, entre le Québec et la France, sur les cotutelles de thèse avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs d'Écoles et de Formations d'Ingénieurs (CDEFI);
- les achats en commun pour les bibliothèques universitaires et la négociation de licences collectives;
- la gestion d'un système de recherche et de demande de documents dans l'ensemble des bibliothèques universitaires;
- la gestion de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes (émission de 27 050 cartes de présentation);
- la reddition de comptes au nom des quatre universités dotées d'une faculté de médecine en ce qui a trait à la formation médicale;
- le maintien de bases de données et de systèmes d'information sur les universités; ainsi que
- l'activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Montréal-Trudeau (Accueil Plus).

Le BCI gère aussi différents systèmes :

- *Autorisation d'études hors établissement* permettant aux étudiants québécois de suivre un cours ou une activité dans une autre université au Québec;
- de transmission électronique des bulletins d'études collégiales et le contrôle des acceptations multiples dans les programmes contingentés de premier cycle; ainsi que
- d'inscriptions en ligne au programme d'échanges étudiants du BCI.

Le BCI assure également les fonctions d'assurance qualité des programmes universitaires que l'État québécois avait confiées à la CREPUQ à la fin des années 1980 (évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes (CEP) que les universités souhaitent implanter, à laquelle les universités ont ajouté, en 1991, la vérification des mécanismes d'évaluation périodique de chaque établissement (CVEP)). Même si les travaux de la CVEP ont été suspendus après le dépôt, en mars 2013, du rapport du troisième cycle de vérification en raison des discussions entourant la mise sur pied d'un éventuel Conseil national des universités (CNU) qui pourrait assumer ces responsabilités, le mandat d'assurance qualité des projets de nouveaux programmes universitaires demeure au BCI. On fera état de ces activités à la section II, B-6.

E. Suites de la restructuration

Le rapport annuel 2013-2014 du BCI a fait référence aux changements importants qui ont affecté l'organisation pendant cette période, entraînant un virage majeur de la CREPUQ vers le BCI. Les effets de cette restructuration se sont également poursuivis pendant l'exercice 2014-2015. Nous nous limiterons ici à mentionner brièvement trois projets très différents, pilotés par la Direction générale et complétés pendant la période couverte par ce rapport, qui ont été rendus nécessaires par la réorganisation et qui ont apporté une touche de « finition » au BCI, tel qu'il se présente aujourd'hui.

E.1 Règlements généraux

Lorsque la décision de restructurer l'organisation a été prise en 2013, un sous-comité formé de trois chefs d'établissement, aidés de leurs conseillers juridiques, a été mandaté pour réviser les règlements généraux de la CREPUQ et recommander les ajustements nécessaires à la mise en place du BCI. Une première version a été adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2014, consistant en une refonte du règlement numéro 20 de la CREPUQ. À la suite de la réception de quelques avis juridiques et à la volonté d'incorporer dans un seul règlement général les règlements numéro 3, 14 et 15 concernant les affaires bancaires ainsi que le règlement numéro 21 qui régit le fonctionnement des comités, une seconde version des règlements généraux a été élaborée et adoptée à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015 sous le titre de *Règlements généraux régissant l'organisation et la conduite des affaires du Bureau de coopération interuniversitaire (Règlement numéro 22)*.

E.2 Réaménagement des locaux

Puisque la restructuration a fait passer les effectifs de plus de 40 employés (CREPUQ) à environ 25 employés (BCI), il est rapidement devenu impératif de relocaliser l'équipe du BCI dans des locaux appropriés, étant donné les coûts élevés du loyer. À la suite de quelques évaluations du marché immobilier et des besoins spécifiques de l'équipe, il nous est apparu rapidement qu'une relocalisation à une autre adresse n'était pas souhaitable et qu'une réduction d'un tiers de la superficie louée offrait à la fois la possibilité d'économies substantielles en termes de loyer et d'améliorations locatives importantes des locaux devenus vétustes, à maints égards. Finalement, la décision de Lotim, filiale immobilière de Loto-Québec, de reprendre possession du tiers de l'espace libéré par les travaux du BCI a rendu possible le lancement du projet de réaménagement des locaux au printemps 2014.

Afin de réaliser ce projet, la direction du BCI a retenu les services de la firme d'experts-conseils Ædifica | architecture + design, à qui on a confié la maîtrise d'œuvre du projet, avec l'approbation du Conseil d'administration, à l'été 2014. Toute l'équipe du BCI s'est mobilisée dès lors afin de permettre le déroulement des travaux durant l'automne 2014, tout en maintenant l'essentiel des activités et mandats du BCI. Nous sommes heureux d'avoir fait don de la majorité de notre mobilier excédentaire au secteur de l'éducation. Les nouveaux locaux rénovés ont été inaugurés officiellement lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015, au même moment que le dévoilement du logo du BCI dont il est question ci-dessous.

E.3 Logo du BCI

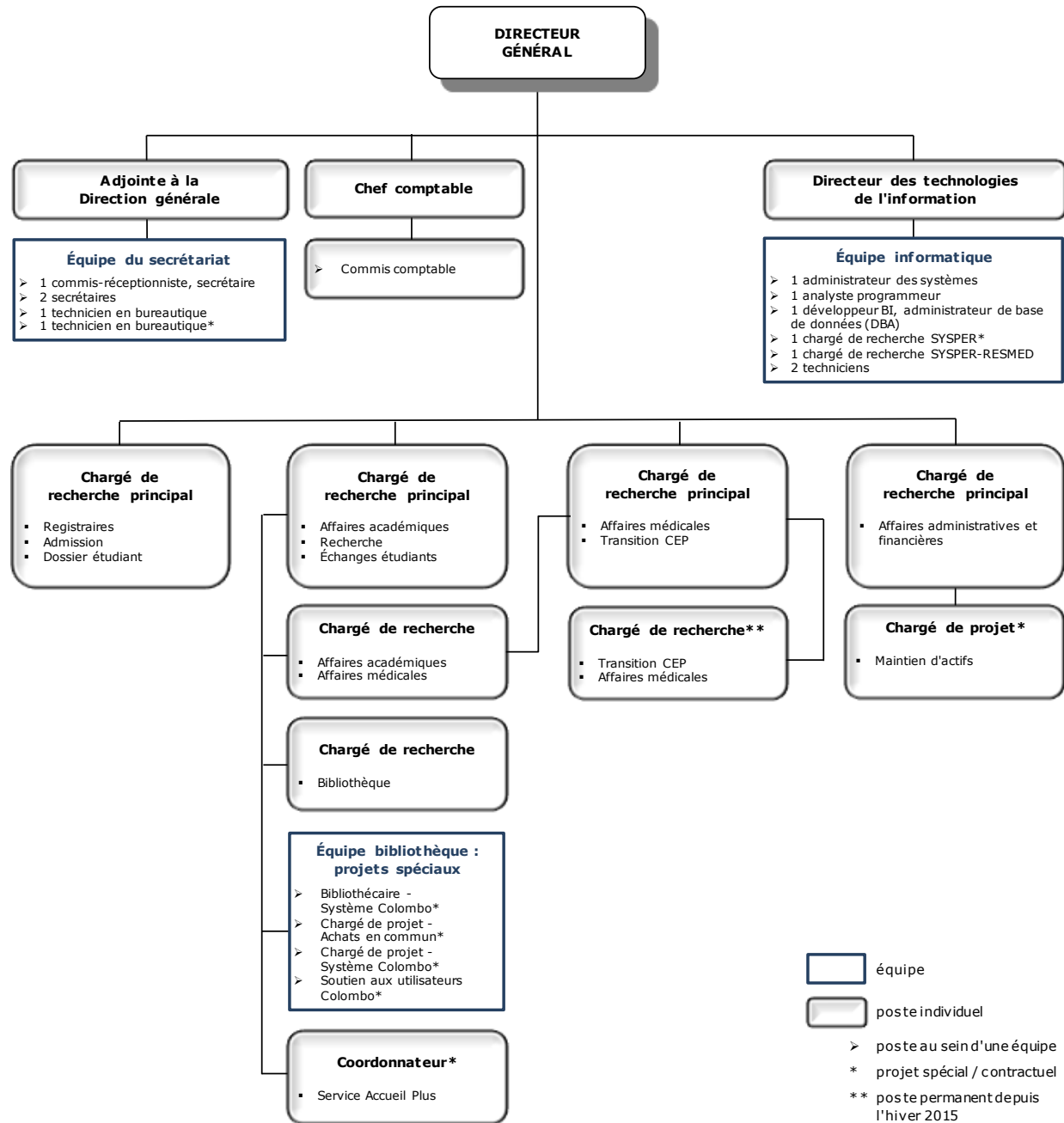
Bien que la nouvelle raison sociale du BCI ait été approuvée dès le 3 janvier 2014, l'identité visuelle de la nouvelle corporation restait à définir, celle de la CREPUQ n'étant plus pertinente. Nous avons donc résolu d'inviter les premiers concernés dans les établissements universitaires, soit les étudiants eux-mêmes, à user de leur imagination et de leur créativité afin de proposer un nouveau logo pour notre organisation. Un concours a donc été lancé à l'automne 2014 à l'intention des étudiants des universités québécoises, couronné d'une bourse de 1 000 \$ pour le concept retenu. Soixante et une soumissions ont été reçues en provenance de dix établissements universitaires; à la suite d'une première évaluation par un jury interne, suivie de l'évaluation finale des meilleures propositions retenues par un jury externe, le logo ci-dessous a été choisi et approuvé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale extraordinaire à l'hiver 2015.



De gauche à droite : Robert Proulx, recteur de l'UQAM, Camille Lasselin, gagnante du concours, Guy Breton, président du BCI et recteur de l'Université de Montréal et Claude Bédard, directeur général du BCI

La proposition de madame Camille Lasselin, étudiante au DESS en design d'événements, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a été choisie. Cette dernière a participé au dévoilement du nouveau logo du BCI, en présence des chefs d'établissement lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015.

F. Effectifs du BCI – Organigramme, liste des employés et leur titre de fonction



Nom	Titre de fonction
Valérie Beauchamp	Chargée de recherche principale
Véronique Beulac	Chargée de recherche ¹
Claude Bédard	Directeur général
Luc Bissonnette	Chargé de projet responsable du système Colombo
Gabrielle Bontemps	Technicienne en bureautique
Schéhéraza Bouabid	Coordonnatrice du service Accueil Plus ²
Danielle Briand	Secrétaire
Francis Brown	Chargé de recherche ³
Céline Cloutier	Chargée de recherche principale
Danielle Cossette	Chef comptable
Doris Daigle	Commis-réceptionniste, secrétaire
Réjean Drolet	Chargé de recherche principal
Sophie Ducharme	Chargée de recherche
Alain Durand	Chargé de projet
François Foley	Chargé de recherche
François Fortier	Administrateur des systèmes
Bernard Fréchette	Analyste programmeur
Bruno Génier	Technicien en opération et en programmation
Méridith Giffin	Bibliothécaire du Système Colombo ⁴
Michel Giguère	Chargé de recherche principal
Martine Goulet	Technicienne en programmation
Christine A. Hiller	Chargée de projet responsable des achats en commun
Ginette Lortie	Directrice des technologies de l'information
Katerine Lupien	Commis comptable
Sylvie Parisé	Technicienne en soutien informatique ⁵
Chantal Payette	Adjointe à la Direction générale
Réjeanne Pelletier	Secrétaire
Jean-François Pépin	Chargé de recherche ⁶
Vincent Perrault	Responsable du soutien aux utilisateurs du système Colombo
Catherine Riopel	Technicienne en bureautique
Sonia Seck	Chargée de recherche
Nacer Tagziria	Développeur BI, administrateur de base de données (DBA)
Louis-Philippe Vézina	Chargé de recherche

¹ En congé de maternité du 30 juin 2014 au 31 juillet 2015

² Du 23 mars 2015 au vendredi 30 octobre 2015

³ Du 2 juillet au 17 octobre 2014

⁴ Départ du BCI le 10 octobre 2014

⁵ Départ du BCI le 19 septembre 2014

⁶ Départ du BCI le 9 mai 2014

G. États financiers

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

État des résultats⁷

Exercice terminé le 30 avril 2015

	2015	2014
Produits		
Contribution des universités	1 947 537 \$	3 799 814 \$
Subventions provinciales	935 000 \$	950 000 \$
Gestion des achats en commun	185 000 \$	181 000 \$
Contrats et autres sources	18 861 \$	22 896 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	51 162 \$	44 375 \$
Total des produits afférents aux activités générales	3 137 560 \$	4 998 085 \$
Produits des projets spéciaux	1 141 378 \$	1 568 152 \$
	4 278 938 \$	6 566 237 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	2 025 858 \$	2 202 798 \$
Charges locatives	510 420 \$	573 012 \$
Services contractuels	119 583 \$	77 061 \$
Gestion des achats en commun	107 047 \$	103 513 \$
Télécommunications	31 600 \$	34 736 \$
Fournitures et frais de bureau	31 023 \$	27 305 \$
Documentation	20 306 \$	15 900 \$
Frais d'évaluations des programmes	17 207 \$	7 028 \$
Frais de réunion	13 099 \$	12 764 \$
Frais de voyage et de représentation	11 034 \$	7 853 \$
Éléments liés à la restructuration	174 785 \$	1 692 573 \$
Amortissement des immobilisations	51 538 \$	57 355 \$
Divers	11 295 \$	16 785 \$
Total des charges afférentes aux activités générales	3 124 795 \$	4 828 683 \$
Charges des projets spéciaux	1 120 469 \$	1 369 223 \$
	4 245 264 \$	6 197 906 \$
Excédent des produits sur les charges ⁸	33 674 \$	368 331 \$

⁷ Données extraites des états financiers vérifiés au 30 avril 2015

⁸ À la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables au cours de l'exercice financier 2014-2015, la charge se rapportant au service passé du Régime de retraite des employés du BCI est maintenant comptabilisée directement dans les actifs nets de l'entreprise. Cette modification a entraîné la diminution des charges salariales de 548 800 \$ en 2014 (à cause d'une adoption rétroactive des normes) et de 438 500 \$ en 2015. Sans ces ajustements, le BCI aurait eu une insuffisance des produits par rapport aux charges de 180 469 \$ en 2014 et de 404 826 \$ en 2015.

H. Comité de retraite

Le Comité de retraite a pour fonction d'administrer le Régime de retraite des employés du Bureau de coopération interuniversitaire, qui a été mis sur pied le 1^{er} janvier 1982, et la caisse conformément aux dispositions du Règlement du Régime ainsi qu'à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite et ses règlements*. Le Comité est composé de trois membres désignés par le BCI et de deux membres désignés par les participants actifs au Régime. En vertu du Règlement du Régime, les participants non actifs ont décidé de désigner un membre pour les représenter au Comité et aux assemblées annuelles des participants et les participants actifs ont choisi de désigner un membre additionnel ayant les mêmes droits que les autres membres, à l'exception du droit de vote.

Le Comité est appuyé par des actuaires de la firme Normandin Beaudry et le portefeuille est géré par SSQ Investissement et retraite.

Au 31 décembre 2014, le Régime comptait 23 participants actifs, 13 retraités et bénéficiaires et 17 participants inactifs en rentes différées. La valeur de l'actif net était d'environ 12,5 M\$ répartie dans neuf fonds distincts conformément à la Politique de placement du Régime, adoptée par le Comité de retraite.

I. Comité de régie interne

Le Comité de régie interne (CRI) a été constitué par le directeur général, à l'automne 2014, afin de traiter de divers sujets de régie interne et favoriser le partage des informations entre les différents secteurs d'activités et les services du BCI. Au cours de l'année 2014-2015, dix réunions ont eu lieu. Le Comité est composé de huit membres qui représentent toutes les sphères de l'organisation.

SECTION II RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1^{ER} MAI 2014 AU 30 AVRIL 2015

A. Faits saillants

A.1 Le Conseil d'administration

- Élaboration du document *L'Université québécoise au XXI^e siècle* à l'intention du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), monsieur François Blais.
- Création, en début d'année 2015, du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS), dont le guide des meilleures pratiques est attendu à l'automne 2015.
- Création, au printemps 2015, du Groupe de travail sur le Projet de loi modifiant la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying*, ayant mené à la rédaction d'une lettre à l'intention du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier, l'informant de la position des chefs à cet égard. Cette position a été retenue par le ministère dans le projet de loi final.
- Représentations faites au gouvernement du Québec, de l'automne 2014 à l'hiver 2015, au sujet des régimes de retraite des établissements universitaires en prévision de la rédaction d'un projet de loi à cet égard.
- Création du Groupe de travail sur les systèmes de gestion (GT-SG) et maintien au sein du BCI des services des achats en commun des bibliothèques, du Programme d'échanges étudiants, du programme *Accueil Plus* à l'arrivée des étudiants étrangers à l'aéroport et des bases de données BADISAU (Banque de sentences arbitrales universitaires) et BDDU (Banque de jurisprudence en droit universitaire).
- Suivi de l'Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités entre le Ministère et le BCI pour l'année 2014-2015.
- Adhésion du BCI en tant que membre (représentant une collectivité d'employeurs) du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec, ce qui permet à l'ensemble des universités québécoises de bénéficier des services rendus par ce centre à ses membres.

A.2 Les affaires académiques

- Un nombre croissant d'étudiants en situation de handicap fréquentent les universités québécoises : de 3 538 en 2009-2010, leur nombre est passé à 8 188 en 2013-2014⁹. Plus de 70 % d'entre eux sont des clientèles émergentes et les universités ont la responsabilité de leur offrir des services spécialisés et ce, avec des ressources limitées.
- Les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à 40 professions réglementées.
- Les membres ont fait part de leurs réserves sur les répercussions possibles de modifications proposées dans le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale dans les universités.
- Le développement d'un nouveau partenariat avec Desjardins afin d'offrir le service *Accueil Plus* a notamment permis de faire diminuer les cotisations des établissements pour ce projet de 15 %.
- Le programme d'échanges étudiants a subi des mutations importantes, il est maintenant utilisé par 11 établissements québécois. Au terme de l'année 2014-2015, on comptait 437 conventions d'échanges étudiants en vigueur dans 24 pays.

⁹ AQICESH, *Statistiques annuelles 2013-2014*.

A.3 Les registraires

- En septembre 2014, les membres du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC) ont adopté le rapport relatif à la *Cote de rendement au collégial* (CRC). Adressé au Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES), ce rapport fait la démonstration qu'un ajustement à la formule actuelle de la CRC est nécessaire afin d'assurer un traitement plus équitable de l'évaluation des dossiers d'admission aux universités des candidats collégiens.
- À partir de sa base de données sur les statistiques d'admission, le BCI a poursuivi, en 2014-2015, la production de portraits qui permettent de documenter les différentes étapes liées au processus d'admission des étudiants étrangers dans les universités québécoises. En exploitant les données du MEESR, le BCI a également produit un portrait relativement à la persévérance et à la réussite des étudiants étrangers, selon leur pays de citoyenneté.
- Au trimestre d'automne 2014, dans le cadre du processus d'admission, les universités sont venues interroger près de 143 000 dossiers dans le système de transmissions des bulletins d'études collégiales (BEC) du BCI, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à l'automne 2013. Ce système donne accès aux éléments d'information essentiels à la gestion des dossiers des candidats en provenance des collèges du Québec.
- En 2014-2015, environ 14 000 étudiants se sont inscrits à au moins un cours ou une activité dans le cadre de l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement*. Ce nombre est relativement stable depuis les trois dernières années. Cette entente permet à un étudiant de suivre, dans une autre université (accueil), un ou plusieurs cours qu'il ne peut suivre à son université (attache) où il est inscrit. Le BCI est responsable de l'entretien et des opérations de gestion et de suivis du système sur lequel repose l'entente.
- En 2014-2015, plus de 42 000 fichiers ont transité par l'environnement sécurisé du BCI, qui permet la transmission par voie électronique des relevés de notes d'étudiants universitaires à d'autres établissements universitaires et à certains organismes subventionnaires.

A.4 Les bibliothèques universitaires

- Achats en commun
 - En 2014-2015, le volume des achats en commun gérés par le BCI était de 10 702 978 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 11 % par rapport à 2013-2014.
 - L'acquisition de livres électroniques continue de s'intensifier. En 2014-2015, les établissements y ont consacré 1 550 301 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 8 % par rapport à 2013-2014.
 - Pour l'année 2014-2015, le montant moyen des escomptes obtenus par les universités en procédant collectivement à ces achats était de 22 %.
- Prêt entre bibliothèques
 - En 2014-2015, on compte plus de 36 700 transactions complétées à l'intérieur du réseau.
- Participation au Congrès des milieux documentaires
 - Pour la première fois, les bibliothèques universitaires se sont associées au Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ) pour donner naissance au premier colloque des bibliothèques de l'enseignement supérieur du Québec.
 - Le colloque a remporté 80 % de satisfaction générale et a connu une hausse de fréquentation de 14 % par rapport à l'édition de 2013.

- L'année 2014-2015 a aussi été marquée par le démarrage de trois projets majeurs communs :
 - L'amélioration de l'accès aux données géospatiales pour la communauté universitaire québécoise;
 - La création d'une bibliothèque virtuelle québécoise conçue selon le modèle *Patron Driven Acquisition*;
 - L'acquisition d'une plateforme partagée de services.

A.5 La commission d'évaluation des projets de programmes

- Évaluation, à divers stades, de 27 projets de programmes en 2014-2015, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à l'an dernier.
- L'étude de 10 projets a été menée à terme, alors que 17 nouveaux dossiers ont été reçus.
- Défis particuliers à la Commission : évaluation simultanée de trois projets d'une même discipline et variations dans les ressources professionnelles disponibles au BCI en appui à la CEP.

A.6 La recherche

- Une réforme a été entreprise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations concernant les frais indirects de recherche et les frais dédiés aux espaces de recherche. Sur ce point, le Comité de la recherche et le Comité des affaires administratives et financières ont fait des représentations auprès des instances ministérielles concernées.
- Les vice-recteurs à la recherche des établissements universitaires québécois ont entériné une entente de partenariat avec l'Acfas couvrant la durée du plan stratégique 2014-2019 de cet organisme.
- Une journée de réflexion, incluant des participants du milieu de la recherche maritime, des Fonds de recherche du Québec et des ministères concernés, a été organisée le 7 novembre 2014, à l'UQAR, par son vice-recteur à la recherche et le scientifique en chef du Québec; le bilan de cette journée s'est avéré très positif, comme en témoignent d'excellents commentaires reçus de la part du milieu de la recherche.
- On notera que l'expertise des membres du Comité de la recherche a été sollicitée par le Sous-comité des bibliothèques au sujet de la question de l'accès aux données géospatiales pour les chercheurs universitaires. Voir les suites sous *Les bibliothèques universitaires*.

A.7 Les affaires administratives et financières

- Les compressions annoncées dans le cadre du budget 2014-2015 du gouvernement provincial et les coupures additionnelles annoncées à l'automne 2014 ont grandement préoccupé les établissements universitaires, dont notamment les vice-recteurs aux affaires administratives et financières et les directeurs des finances. Deux rencontres ont été organisées avec le Ministère à ce sujet et ces représentants universitaires ont conseillé les chefs d'établissement qui ont fortement réagi à cet égard.
- L'année 2014-2015 a été marquée par la préparation de deux appels d'offres pour les services-conseils pour le Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) et pour le Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires (ASHEE) ainsi que pour les assurances accidents pour les étudiants de cycles supérieurs et, facultativement, pour les étudiants de premier cycle.

- Depuis sa création, le processus de souscription du PARUQ a permis des économies de 27 % sur la tarification et de 25 % sur les frais de courtage. Il a également permis aux universités de bénéficier d'un des programmes d'assurances les plus étendus dans le marché. Le processus annuel de renouvellement du PARUQ assure que ce programme est renouvelé en conformité avec les tendances du marché en termes de conditions et de tarification.
- Les négociations menées pour le Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires (ASHEE) ont permis aux étudiants étrangers de profiter d'une baisse de prime de 4,6 % en 2014-2015, par rapport à 2013-2014.
- L'existence du Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises ainsi que son adhésion au Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Québec (GACEQ) ont fait en sorte que les établissements universitaires québécois ont mis en commun leur pouvoir d'achat entre eux et avec d'autres organisations et ainsi générer d'importantes économies d'échelle dans l'achat de biens et de services. En 2014-2015, les économies récurrentes et non récurrentes négociées par le GACEQ pour ses membres totalisaient 25,6 M\$.
- Le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs, présentement en cours, permettra aux universités de connaître l'état de leur parc immobilier et leur procurera un outil aidant à la prise de décisions en ce qui a trait aux investissements immobiliers à réaliser à court et à moyen terme, en plus de répondre aux exigences du Ministère en matière de reddition de comptes et de fournir les données requises pour les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQI).
- La mise sur pied du Groupe de travail sur les systèmes de gestion du BCI a facilité la mise en œuvre des derniers souhaits du Conseil d'administration dans le cadre de la restructuration de la CREPUQ, amorcée à l'automne 2013, et de se pencher sur le patrimoine informatique du BCI, sur sa sauvegarde ainsi que sur sa pérennité et son évolution, en fonction des besoins des établissements universitaires.
- Le travail intensif entrepris depuis quelques années par le personnel du BCI a permis la réalisation de développements informatiques importants au Système d'information sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER), notamment en ce qui a trait au nouveau système sur les échelles salariales et à l'automatisation plus poussée du SYSPER pour toutes les catégories de personnels.

A.8 Les affaires médicales

- Appui aux facultés de médecine lors de consultations législatives (PL10 et PL20) et administratives (divers cadres de gestion du MSSS).
- Études de premier cycle : contribution à la politique triennale des nouvelles inscriptions et travail en vue de l'arrimage des portails de stages électifs du BCI et de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC).
- Études postdoctorales : gestion du système d'information sur les résidents en médecine, appui à l'intégration des diplômés en médecine hors Canada et États-Unis (DHCEU) et suivi de requêtes gouvernementales multiples (MSSS, MEESR, CÉDIS).

B. Principales activités menées par les comités, les sous-comités et les groupes de travail du BCI

B.1 Le Conseil d'administration

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 25 juin 2014 : *Le Conseil d'administration a tenu deux réunions.*

Le Comité a été présidé par madame Luce Samoïsette, jusqu'au 6 juin 2014, et par la suite par monsieur Guy Breton.

BEAUCHAMP, Sylvie	Université du Québec
BRETON, Guy	Université de Montréal
BRIÈRE, Denis	Université Laval
CODERRE, Daniel	Institut national de la recherche scientifique
DUMOUCHEL, Pierre	École de technologie supérieure
FORTIER, Suzanne	Université McGill
GAUTHIER, Martin	Université du Québec à Chicoutimi
GHAZZALI, Nadia	Université du Québec à Trois-Rivières
GOLDBLOOM, Michael	Université Bishop's
GUY, Christophe	Polytechnique Montréal
JEAN, Johanne	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
LEGAULT, Ginette	TÉLUQ
MICHAUD, Nelson	École nationale d'administration publique
OUELLET, Jean-Pierre	Université du Québec à Rimouski
PATRY, Michel	HEC Montréal
PROULX, Robert	Université du Québec à Montréal
SAMOÏSETTE, Luce	Université de Sherbrooke
SHEPARD, Alan	Université Concordia
VAILLANCOURT, Jean	Université du Québec en Outaouais

Auxquels se joignent :

BÉDARD, Claude	BCI
BEAUCHAMP, Valérie	BCI

À compter du 25 juin 2014 :

Le Conseil d'administration a tenu neuf réunions.

Le Comité a été présidé par monsieur Guy Breton.

BRETON, Guy	Université de Montréal
CODERRE, Daniel	Institut national de la recherche scientifique
GAUTHIER, Martin	Université du Québec à Chicoutimi
GOLDBLOOM, Michael	Université Bishop's
PROULX, Robert	Université du Québec à Montréal

Auxquels se joignent :

BÉDARD, Claude	BCI
BEAUCHAMP, Valérie	BCI

Faisant suite, en juin 2014, à l'adoption des nouveaux Règlements généraux du BCI par l'ensemble des chefs d'établissement, le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration a été réduit de 19 à cinq. Sa composition a également été revue et est désormais formée d'au moins deux chefs d'établissement et jusqu'à trois gestionnaires élus parmi les personnes occupant une fonction de direction supérieure au sein d'un établissement universitaire, qui est membre en règle du BCI, et participant aux travaux du Comité des affaires académiques, du Comité des affaires administratives et financières ou du Comité de la recherche.

Ainsi, en mai et juin 2014, les chefs d'établissement ont participé aux deux dernières réunions du Conseil d'administration sous son ancienne forme lors desquelles ont principalement été traitées les dernières questions en lien avec la restructuration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Par la suite, les travaux du nouveau Conseil d'administration ont débuté et l'ensemble des chefs d'établissement se sont réunis dans le cadre d'assemblées générales. Il est important de noter qu'il a été convenu que la première composition du Conseil d'administration soit uniquement formée de chefs d'établissement (voir noms ci-dessus) qui sont représentatifs de l'ensemble et de la diversité des établissements universitaires québécois.

Au cours de l'année, le Conseil d'administration s'est notamment penché sur les dossiers suivants :

- Représentations, au printemps 2014, au sujet de la gouvernance du Centre Jacques Cartier et de la participation des universités québécoises, qui ont été acceptées par l'organisme français.
- Représentations faites au gouvernement du Québec, de l'automne 2014 à l'hiver 2015, au sujet des régimes de retraite des établissements universitaires en prévision de la rédaction d'un projet de loi à cet égard.
- Rédaction de mémoires et préparation d'interventions communes des facultés de médecine concernant les projets de loi n°10 *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* et n°20 *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*, de l'automne 2014 au printemps 2015.
- Adhésion en tant que membre du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec, moyennant une cotisation annuelle de 25 \$, permettant à l'ensemble des universités québécoises de bénéficier des services rendus par ce centre.
- Échanges avec l'Education Advisory Board (EAB), de Washington, DC, États-Unis, au sujet des services qu'il pourrait rendre aux universités notamment dans les secteurs académiques et financiers.
- Création, en début d'année 2015, du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS), dont le guide des meilleures pratiques est attendu à l'automne 2015.
- Rencontre, le 14 janvier 2015, avec des représentants de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et appui de leur position auprès du gouvernement du Québec.
- Rencontre, le 14 janvier 2015, avec des représentants de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) au sujet des compressions budgétaires dans les universités.
- Échanges au sujet de la création d'un bureau d'assurance qualité.
- Création, au printemps 2015, du Groupe de travail sur le Projet de loi modifiant la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.
- Suivi et interventions au sujet du Rapport final sur le chantier sur la politique de financement des universités (Rapport Tremblay-Roy).
- Représentations auprès du MEESR au sujet des étudiants en situation de handicap et plus particulièrement du transfert du Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP).
- Échanges concernant une étude longitudinale réalisée par le bureau d'Education Policy Research Initiative de la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa sur les revenus des étudiants après leurs études, par cohorte et selon leur discipline.
- Élaboration du document *L'Université québécoise au XXI^e siècle* à l'intention du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais.

- Affaires du BCI : adoption d'un nouveau logo, des nouveaux règlements généraux, du budget, des états financiers, ainsi que d'une procédure en matière de représentations extérieures pour les comités; réaménagement des locaux; traitement des questions relatives au Régime de retraite des employés du BCI; création du Groupe de travail sur les systèmes de gestion (GT-SG) et maintien des services d'achats en commun (bibliothèques), du Programme d'échanges étudiants, d'Accueil Plus et de bases de données.
- Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités, entre le Ministère et le BCI

Pour mémoire, rappelons que l'Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités a remplacé, en 2013, le Protocole d'entente relatif à la réalisation du schéma de développement des systèmes de données sur les établissements universitaires conclu entre le Ministère de l'époque et la CREPUQ en 1984. Cette entente soutient le développement des systèmes relatifs aux admissions et aux inscriptions des étudiants (BEC, Calcuette, Droit au DEC, Épreuve de langue, STADM et CAM), principalement utilisés par les registraires, le Système d'information sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER) et le Système d'information sur les résidents en médecine (RESMED).

En date du 30 avril 2015, malgré les efforts soutenus du BCI, l'Entente 2014-2015 n'avait toujours pas été signée avec le Ministère.

Désignation de représentants

- Mandat octroyé à madame Nadia Ghazzali, rectrice de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour représenter les universités québécoises à la rencontre des présidents des Conférences régionales des recteurs et présidents d'universités membres du l'AUF, les 30 juin et 1^{er} juillet 2014.
- Mandat octroyé à monsieur Claude Bédard, directeur général du BCI, de se joindre au comité organisateur de l'événement *Je vois Montréal*, qui a eu lieu le 17 novembre 2014.
- Renouvellement pour une période de trois ans du mandat de madame Johanne Jean, rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à titre de membre du Conseil d'administration de l'Institut national des mines.
- Nomination de monsieur Robert Proulx, recteur de l'Université du Québec à Montréal, à titre de représentant du BCI au Conseil d'administration de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

B.1.1 Comité d'audit

Le Conseil d'administration institue le Comité d'audit. Ce comité compte trois personnes, dont deux choisies parmi les administrateurs et une personne est externe aux établissements universitaires et au BCI. La personne externe doit être membre du l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Ce comité, après examen, recommande l'adoption des états financiers du BCI au Conseil d'administration, ensuite le présente à l'Assemblée générale pour ratification. Il recommande également au Conseil d'administration, qui transmet pour ratification à l'Assemblée générale, des auditeurs indépendants. À la demande du Conseil d'administration, il est invité à s'assurer de la mise en place des contrôles internes.

Cette année, le Comité d'audit s'est rencontré le 26 septembre 2014 et a recommandé l'adoption des états financiers du BCI au 30 avril 2014, tels que préparés par le BCI et audités par la firme Deloitte. Le comité a fait part au Conseil d'administration des commentaires des auditeurs qui ont souligné la pleine collaboration des employés du BCI, ainsi que la qualité des documents remis afin d'effectuer leur travail de manière adéquate.

B.1.2 Comité du budget

Le Conseil d'administration institue également le Comité du budget. Ce comité compte trois personnes, soit le secrétaire-trésorier qui le préside, un chef d'établissement et un membre du Comité des affaires administratives et financières.

Le Comité du budget, après examen, recommande l'adoption du budget du BCI par le Conseil d'administration, qui peut le soumettre pour ratification par l'Assemblée générale. À la demande du Conseil d'administration, il est invité à donner son avis sur toute question ayant un impact sur le budget.

En 2014-2015, le Comité du budget a tenu une rencontre le 27 février 2015, lors de laquelle les membres ont recommandé au Conseil d'administration l'adoption de la proposition budgétaire 2015-2016 préparée par le secrétariat du BCI avec de légères modifications.

B.1.3 Comité de candidatures et de gouvernance

Lorsque requis, le Conseil d'administration forme le Comité de candidatures et de gouvernance composé d'au moins trois administrateurs du BCI.

Ce comité recommande au Conseil d'administration une liste de candidatures pour pourvoir aux postes d'administrateur ou de dirigeant du BCI, et ce, en assurant la continuité et la représentativité au sein de l'instance. Cette liste est ensuite transmise à l'Assemblée générale pour avis avant l'échéance du mandat des administrateurs ou des dirigeants alors en fonction.

Ce comité a aussi pour fonction de veiller à l'adoption et à la mise en œuvre par le Conseil d'administration des règles de gouvernance et d'éthique appropriées pour la conduite des affaires du BCI.

Étant donné l'adoption ultérieure des Règlements généraux du BCI, la composition du Conseil d'administration a été recommandée par le Comité de candidatures, alors composé des membres du Comité exécutif (maintenant dissous de la CREPUQ). Ce dernier s'est réuni pour la dernière fois le 20 juin 2014, en vue de proposer à l'Assemblée générale la composition du nouveau Conseil d'administration du BCI.

B.1.4 Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle

En début d'année 2015, avec l'aval des chefs d'établissement, le Conseil d'administration a mis sur pied le Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS).

Le mandat du GT-PHS est de traiter de la question du harcèlement sexuel et de la violence sexuelle dans les universités. Ses travaux déboucheront sur la rédaction d'un guide commun sur les façons d'aborder cette problématique dont pourra bénéficier l'ensemble des établissements universitaires québécois. Ce guide est attendu pour l'automne 2015. Les actions du GT-PHS sont considérées à l'échelle canadienne comme la réponse des universités québécoises à cette problématique majeure.

B.1.5 Groupe de travail sur le Projet de loi modifiant la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*

Au printemps 2015, le Conseil d'administration a été avisé de l'intention du gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* afin d'y assujettir les établissements publics des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Ainsi, s'il n'était pas souhaitable que les membres du conseil d'administration, les dirigeants et les membres du personnel d'encadrement de ces établissements soient considérés comme des lobbyistes, il était proposé qu'ils soient maintenant considérés comme des titulaires d'une charge publique.

Cette dernière proposition portant atteinte à l'autonomie des universités et ayant des impacts négatifs sur les échanges qu'elles entretiennent avec leurs partenaires, une lettre a été préparée à l'attention du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier, lui demandant de maintenir le *statu quo* pour les universités, ce qui a été finalement obtenu.

B.2 L'Assemblée générale

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : L'Assemblée générale a tenu quatre réunions.

L'Assemblée générale a été présidée par monsieur Guy Breton.

BEAUCHAMP, Sylvie	Université du Québec
BRETON, Guy	Université de Montréal
BRIÈRE, Denis	Université Laval
CODERRE, Daniel	Institut national de la recherche scientifique
DUMOUCHEL, Pierre	École de technologie supérieure
FORTIER, Suzanne	Université McGill
GAUTHIER, Martin	Université du Québec à Chicoutimi
GHAZZALI, Nadia	Université du Québec à Trois-Rivières
GOLDBLOOM, Michael	Université Bishop's
GUY, Christophe	Polytechnique Montréal
HARRISSON, Denis ¹⁰	Université du Québec en Outaouais
JEAN, Johanne	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
LEGAULT, Ginette	TÉLUQ
MICHAUD, Nelson	École nationale d'administration publique
OUELLET, Jean-Pierre	Université du Québec à Rimouski
PATRY, Michel	HEC Montréal
PROULX, Robert	Université du Québec à Montréal
SAMOISSETTE, Luce	Université de Sherbrooke
SHEPARD, Alan	Université Concordia
VAILLANCOURT, Jean ¹¹	Université du Québec en Outaouais

Auxquels se joignent :

BÉDARD, Claude	BCI
BEAUCHAMP, Valérie	BCI

Voici la liste des activités et des interventions effectuées par l'Assemblée générale en 2014-2015 :

Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2014

- Rencontre des chefs avec la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), madame Lise Verreault, au sujet notamment du budget 2014-2015 du gouvernement provincial, des ententes de réinvestissement et des suites des chantiers découlant du Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu en février 2013.
- Approbation de la transmission d'une lettre par le Comité des affaires administratives et financières, le 25 juin 2014, au sujet de l'impact du budget 2014-2015 du gouvernement provincial sur le financement des universités.

¹⁰ À compter de la rencontre du 11 février 2015.

¹¹ Jusqu'à la rencontre du 12 novembre 2014.

- Transmission, le 26 juin 2014, d'une lettre au ministre du MESRS, monsieur Yves Bolduc, au sujet de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
- Élection du nouveau Conseil d'administration du BCI.

Assemblée générale annuelle du 12 novembre 2014

- Rencontre avec la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), madame Lise Verreault, au sujet notamment des compressions budgétaires additionnelles 2014-2015, des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers, de l'*Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités* entre le Ministère et le BCI pour l'année 2014-2015 et de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.
- Rencontre avec des représentants de Forces AVENIR au sujet du nouveau Programme de reconnaissance universitaire pour les écoles secondaires.
- Approbation de la transmission d'une lettre par le Comité des affaires administratives et financières, le 1^{er} décembre 2014, au sujet des compressions additionnelles et des Orientations budgétaires 2014-2015 du MESRS.
- Organisation d'un dîner en l'honneur de madame Luce Samoisette, présidente sortante, afin de souligner sa contribution, notamment durant la restructuration de la CREPUQ et la mise en place du BCI.

Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015

- Présentation d'un témoignage d'un usager d'une université québécoise des services offerts par l'Education Advisory Board (EAB), de Washington, DC, États-Unis.
- Suivi et interventions au sujet du *Rapport final sur le chantier sur la politique de financement des universités* (Rapport Tremblay-Roy).
- Transmission, le 11 février 2015, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), monsieur Jacques Daoust, d'une lettre d'appui à l'Association francophone pour le savoir (Acfas).

Assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2015

- Préparation d'une éventuelle rencontre avec le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur François Blais.
- Rencontre avec le scientifique en chef, monsieur Rémi Quirion, au sujet de dossiers d'intérêt commun et du processus d'évaluation provincial des projets de recherche soumis à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).
- Présentation du document de réflexion sur l'avenir de l'institution universitaire québécoise préparé par le Conseil d'administration.
- Échanges sur la démocratie et la mobilisation étudiante du printemps 2015.
- Échanges sur l'*Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités* entre le Ministère et le BCI pour l'année 2014-2015.
- Échanges au sujet de la création d'un bureau d'assurance qualité.

Désignation de représentants

- Désignation de représentants par chacun des établissements universitaires québécois afin qu'ils participent aux Comités directeurs pour encadrer les travaux de mise en œuvre du Rapport final sur le chantier sur la politique de financement des universités (Rapport Tremblay-Roy), proposition afin d'optimiser l'efficacité des comités et document portant sur la mission-vision de l'institution universitaire québécoise
- Nomination de monsieur Michael Goldbloom, principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's, comme représentant du BCI au Conseil d'administration du Sport interuniversitaire canadien (SIC).

B.3 Les affaires académiques

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : Le Comité a tenu huit réunions régulières et quatre réunions spéciales afin d'échanger sur la situation concernant les mobilisations étudiantes.

Le Comité a été présidé par monsieur Raymond Lalande, jusqu'en septembre 2014, et par la suite par madame Lucie Laflamme.

BACON, Benoit-Antoine	Université Concordia
BEGIN, Yves	Institut national de la recherche scientifique
BÉLIVEAU, Louise ¹²	Université de Montréal
BOURRET, André	École nationale d'administration publique
BRETON, Michèle	HEC Montréal
CÔTÉ, René	Université du Québec à Montréal
DELISLE, Sylvain	Université du Québec à Trois-Rivières
DESCHÊNES, François	Université du Québec à Rimouski
FIHEY, Jean-Luc	École de technologie supérieure
FAHMI, Mustapha	Université du Québec à Chicoutimi
GARNIER, Bernard	Université Laval
HARRISSON, Denis	Université du Québec en Outaouais
LAFLAMME, Lucie	Université de Sherbrooke
LAFLEUR, Pierre G.	Polytechnique Montréal
LALANDE, Raymond ¹³	Université de Montréal
NOËL, Martin	TÉLUQ
MARTEL, Denis	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
MASI, Anthony C.	Université McGill
SAUVAGEAU, Lyne	Université du Québec
TURNBULL, Miles	Université Bishop's

Auxquels se joignent :

CLOUTIER, Céline	BCI
FOLEY, François	BCI

Le Comité des affaires académiques poursuit des activités d'échange d'informations et de concertation en vue d'assurer le positionnement des universités québécoises et l'élaboration de politiques communes relativement à la fonction d'enseignement.

¹² À compter d'octobre 2014.

¹³ Jusqu'à octobre 2014.

a) Étudiants en situation de handicap

Le Comité des affaires académiques a procédé à la désignation des représentants des universités au Comité conjoint sur les besoins émergents des étudiantes et des étudiants en situation de handicap à l'université. Y sont représentés des vice-recteurs académiques, des directeurs de services aux étudiants, des directeurs de services des finances et des registraires. Ce Comité a mené des discussions avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) au sujet du financement de ces clientèles, des modalités du transfert prévu aux universités de l'enveloppe destinée au Programme d'allocations pour des besoins particuliers (PABP), du mode de déclaration des clientèles et de la formule de répartition du réinvestissement. Outre le volet financier, on s'inquiète de l'aspect légal du transfert proposé par le Ministère.

Par ailleurs, avec le concours du Conseil d'administration du BCI, des représentations ont été assurées auprès de la sous-ministre du MEESR dans le but d'éviter le transfert aux universités de l'enveloppe destinée au PABP et d'identifier une solution acceptable pour les universités. Si le Ministère accepte de conserver la responsabilité légale et financière du PABP, cette enveloppe ne concernera désormais que les étudiants ayant un handicap physique, et ce, malgré le fait que les clientèles émergentes avaient jusqu'à présent été financées par ce programme.

Les services aux clientèles émergentes seront entièrement financés à partir d'un réinvestissement de 7,5 M\$. Bien que la marge de manœuvre des établissements pour offrir des services soit réduite, la clientèle émergente continue d'être en constante progression. Les universités ont la responsabilité d'offrir des services à ces étudiants, et ce, avec des ressources désormais limitées.

Au printemps 2015, les membres du Comité des affaires académiques conviennent d'inviter le Ministère à surseoir aux travaux du Comité conjoint sur les besoins émergents des étudiantes et étudiants en situation de handicap à l'université. En outre, on invite le Ministère à s'adresser aux instances appropriées du BCI pour toute discussion concernant cette question.

b) Relation avec les ordres professionnels, le CIQ et l'OPQ

Les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à 40 professions réglementées. L'exercice de cette responsabilité requiert le maintien de relations étroites et continues avec les ordres concernés. Cette collaboration s'opérationnalise formellement dans le comité de la formation de chaque ordre concerné. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, à l'intention du conseil d'administration de l'ordre professionnel et dans le respect des compétences de ce dernier, de celles des universités et du Ministère, les questions relatives à la qualité de la formation requise pour qu'une personne puisse être admise dans la profession. Le Comité des affaires académiques y désigne les deux représentants universitaires en s'assurant d'une représentation équitable des établissements offrant la formation.

Afin de maintenir des liens plus étroits avec les représentants universitaires aux comités de la formation, de préciser leur rôle et d'échanger sur les enjeux pour les universités de la formation donnant accès à un ordre professionnel, une rencontre d'information et d'échanges, regroupant des membres du Comité des affaires académiques et des représentants universitaires aux comités de la formation, a eu lieu en mai 2014; une quarantaine de personnes y ont participé.

En juin 2014, à l'invitation de l'Office des professions du Québec (OPQ), une séance de travail visant à évaluer la pertinence d'inclure la recherche et l'enseignement dans le champ d'exercice des professionnels est convoquée. Le Comité des affaires académiques et le Comité de la recherche ont constitué une délégation afin de réitérer les inquiétudes formulées par les établissements universitaires quant à l'inclusion de la recherche et de l'enseignement dans le champ d'exercice de toutes les professions. Hormis l'Ordre des ingénieurs et celui des agronomes, l'ensemble des intervenants à cette rencontre, incluant les représentants du MESRS, a appuyé la position des universités.

Lorsque requis, le Comité des affaires académiques examine les projets d'avis concernant le règlement sur le comité de la formation d'un ordre professionnel, ainsi que les règlements modifiant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.

Diverses rencontres ont été tenues avec le président et la vice-présidente de l'OPQ sur des dossiers d'intérêt commun. Les membres du Comité ont également contribué à la consultation de l'Office des professions sur une proposition de modifications législatives présentée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. En outre, le Comité des affaires académiques est représenté au Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages. Le président du Comité a également rencontré la présidente du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Une Table de concertation en matière de formation universitaire à laquelle participent des représentants de l'OPQ, du CIQ et du Comité des affaires académiques se réunit périodiquement.

c) Rencontres

Les membres du Comité rencontrent régulièrement des représentants des sous-comités placés sous sa responsabilité. Le Sous-comité des bibliothèques a fait le point sur les mesures d'allègement qu'il se proposait de mettre en place et sur un projet d'acquisition d'une plateforme partagée des services (SIGB-système intégré de gestion des bibliothèques). De son côté, des représentants du Sous-comité des registraires sont venus présenter les divers travaux qu'ils mènent, dont un rapport du CGBEC qui propose une modification de la cote de rendement collégial (CRC). Une rencontre a aussi été organisée avec des représentants de l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ).

Des rencontres ont été tenues avec le sous-ministre adjoint au MEESR et des membres de son équipe afin de faire le point sur différents dossiers d'intérêt commun. L'une d'elles a permis aux membres de rencontrer madame Nicole Rouillier, la responsable de la mise en œuvre des recommandations du rapport Demers sur l'offre de formation collégiale. Quelques enjeux de ce rapport préoccupent particulièrement les membres, notamment les travaux en vue de la création d'un nouveau grade d'études appliquées, ainsi que l'ajout d'une quatrième année au DEC.

Les membres ont fait part de leurs réserves sur les répercussions possibles de modifications proposées dans le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale dans les universités.

Désignation de représentants

Le Comité des affaires académiques a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Comités de la formation des 34 ordres professionnels pour lesquels les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à la délivrance de permis d'exercice
- Comité conjoint sur les besoins émergents des étudiantes et des étudiants en situation de handicap
- Commission d'évaluation des projets de programmes
- Comité-conseil sur les assignations CLARDER
- Comité consultatif sur les étudiants étrangers
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)
- Comité chargé de la validation du projet de programme d'histoire de la 3^e et de la 4^e secondaire
- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)
- Comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec (ECQ) relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes
- Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC)

- Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES)
- Comité des programmes universitaires (CPU)
- Comité-conseil de la formation générale
- Comité-conseil des cheminement du baccalauréat international
- Comité-conseil du programme Arts, lettres et communications
- Comité-conseil du programme Arts visuels
- Comité-conseil du programme Danse
- Comité-conseil du programme en Sciences informatiques et mathématiques
- Comité-conseil du programme Histoire et civilisation
- Comité-conseil du programme Musique
- Comité-conseil du programme Sciences de la nature
- Comité-conseil du programme Sciences humaines
- Comité-conseil du programme Sciences, lettres et arts
- Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) (voir aussi section B.7)
- Conseil supérieur de l'éducation et ses commissions (CSE)
- Groupe de travail national sur la formation doctorale
- Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages
- Table de concertation de l'Office des professions du Québec en matière de formation universitaire
- Table MELS-Universités en matière de formation à l'enseignement (TMU)

B.3.1 Les tables de concertation disciplinaires

Le Comité favorise la concertation disciplinaire en réunissant périodiquement les tables de concertation disciplinaires qui regroupent les responsables des programmes (doyens, directeurs de département, etc.) et les vice-recteurs aux affaires académiques des établissements concernés par l'offre de formation.

Outre les tables de concertation déjà existantes en éducation, sciences comptables, sciences infirmières et travail social, en avril 2015, le Comité des affaires académiques a convenu de mettre sur pied une nouvelle table de concertation dans le secteur de la psychologie.

En sciences infirmières, la question du rehaussement de la formation est toujours d'actualité tandis qu'en travail social, la table de concertation a pris position sur le processus entrepris par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec visant à mesurer l'adéquation des programmes universitaires en travail social au *Référentiel de compétences* développé par l'Ordre. Des discussions sont menées avec l'Ordre et avec son comité de la formation afin de trouver un terrain d'entente.

B.3.2 Accueil Plus : Activité d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport Montréal-Trudeau

La coordination de l'édition 2014 d'Accueil Plus avait été assurée par l'Université de Montréal pendant l'année de transition entre la CREPUQ et le BCI. Au mois de septembre 2014, à la demande de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, le Conseil d'administration du BCI accepte de prendre le relais de la CREPUQ dans la coordination du projet.

Pour l'édition 2015 d'Accueil Plus, le projet est financé par la CRÉ de Montréal, l'ensemble des établissements universitaires et collégiaux participants ainsi que Desjardins. Le développement de ce nouveau partenariat avec Desjardins a notamment permis de faire diminuer les cotisations des établissements à ce projet de 15 %.

Une refonte de l'identité visuelle d'Accueil Plus dans le but de moderniser et redynamiser celle-ci a été réalisée. Un nouveau logo a été créé ainsi que de nouveaux outils de promotion, notamment un tout nouveau site Web qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.accueilplus.ca

B.3.3 Groupe de travail sur l'assurance qualité

Comme tout porte à croire que le Conseil national des universités (CNU) ne sera pas mis sur pied par le gouvernement, le Conseil d'administration du BCI a demandé au Comité des affaires académiques d'entreprendre une réflexion concernant l'avenir de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) et de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP, dont les travaux sont suspendus depuis mars 2013). Ces travaux doivent permettre d'opérationnaliser la mise en place d'un Bureau de l'assurance qualité, lequel assumerait les mandats de la CEP et la CVEP.

Les travaux vont bon train et une première version du projet a été adoptée par les membres du Comité des affaires académiques dans le cadre de leur réunion du 10 avril 2015. Le Comité poursuivra ses travaux sur cette question à l'automne 2015.

B.3.4 Groupe de travail sur le programme d'échanges étudiants du BCI

On se rappellera qu'il avait été convenu que le Programme d'échanges étudiants (PÉE) serait maintenu au BCI jusqu'à ce qu'un établissement universitaire accepte d'en prendre la responsabilité. Au printemps 2014, le Comité des affaires académiques s'est vu confier le suivi de ce dossier par le Conseil d'administration du BCI. À cette fin, un groupe de travail a été mis sur pied afin de formuler les recommandations nécessaires afin de maintenir les PÉE et de proposer une formule de partage des coûts entre les établissements intéressés.

En 2014-2015, 494 étudiants québécois ont déposé un dossier de candidature dans le cadre des conventions d'échanges étudiants du BCI (CREPUQ) en vue de réaliser un séjour d'études dans l'un des établissements universitaires partenaires. De leur côté, les établissements québécois ont examiné 2 471 dossiers de candidature d'étudiants provenant principalement d'établissements universitaires français.

Au terme de l'année 2014-2015, on comptait 437 conventions d'échanges étudiants en vigueur dans 24 pays.

B.3.5 Groupe de travail sur les règles d'immigration concernant les stagiaires de recherche

En février 2015, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a émis un *Avis - Changements visant à renforcer la responsabilisation des employeurs au titre du Programme de mobilité internationale* qui précise les modalités relatives à la mise en place d'un système de surveillance de la conformité des employeurs et de frais relatifs à la conformité – qui a eu pour effet de resserrer les règles d'émission des permis de travail pour les stagiaires étrangers.

Étant donné qu'un stage (rémunéré ou non) est considéré comme un travail par CIC, un ressortissant étranger qui désire effectuer un stage dans un établissement universitaire doit maintenant demander un permis de travail.

Un document synthèse présentant les trois possibilités de dispense d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) qui peuvent être utilisées par les universités a été préparé par le secrétariat du BCI.

Puisqu'on juge important que les établissements universitaires échangent sur ce dossier, on a convenu de mettre sur pied un groupe de travail avec pour mandat d'examiner la situation des stagiaires.

B.4 Les registraires

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : *Le Comité a tenu quatre réunions.*

Le Sous-comité a été présidé par madame Élise Beauregard.

BEAUREGARD, Élise	Université du Québec
BINETTE, Marie-Claude	Université de Montréal
BOISSÉ, Hélène	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
BOUCHARD, Luc	TÉLUQ
CHAMPAGNE, Louise	HEC Montréal
DE CELLES, Stéphanie	Polytechnique Montréal
FLEURY, Danielle	Université Laval
GROULX, Brigitte	Université du Québec à Montréal
LACROIX, Sandra	École de technologie supérieure
LAGUEUX DUGAL, Kim	Université de Sherbrooke
LAVOIE, Romain	Université du Québec à Rimouski
PICARD, Diane	Université du Québec à Trois-Rivières
MASSEY, Kathleen	Université McGill
RICHARD, Sylvie	Institut national de la recherche scientifique
ROULEAU, Hans	Université Bishop's
TELLIER, Maryse	École nationale d'administration publique
TESSIER, Pierre	Université du Québec en Outaouais
TUCKER, Bradley Jon	Université Concordia
ZOCCASTELLO, Claudio	Université du Québec à Chicoutimi

Auxquels se joint :

DROLET, Réjean BCI

Les registraires des établissements universitaires du Québec assument des fonctions de suivi des questions relatives à l'admission aux programmes d'études, à la gestion du dossier étudiant et aux déclarations des effectifs étudiants dans le système GDEU du MEESR. Dans le cadre de ses activités, le Sous-comité des registraires (SCR), qui relève du Comité des affaires académiques, joue un rôle d'appui et de soutien à la concertation entre les registraires des universités. Il assume également la gestion de plusieurs systèmes d'information communs aux établissements.

a) Transmission des bulletins d'études collégiales

Le système de transmission des bulletins d'études collégiales (BEC) assure en permanence la circulation, entre le MEESR (par le système Socrate qui gère les dossiers des étudiants des collèges) et les universités, des éléments d'information essentiels à la gestion des dossiers des candidats en provenance des collèges du Québec. On y retrouve, par exemple, l'information relative aux résultats de cours, aux cotes de rendement au collégial (CRC), aux objectifs et standards atteints et à la sanction des études. À titre indicatif, pour le trimestre d'automne 2014, les universités sont venues y consulter près de 143 000 dossiers.

Le BCI assume les opérations de gestion courante du système des BEC : développements, entretien et ajustements au système en fonction des modifications effectuées au Ministère, suivi des questions soumises au Ministère, changement de cycle d'opération, etc. Les développements qu'a connus ce système au fil des ans font en sorte que ses données sont maintenant mises à jour quotidiennement et sont disponibles de façon continue aux universités.

À partir des données disponibles dans le système des BEC, le BCI met aussi à la disposition des universités une *calculette* pour la CRC moyenne. Cet outil permet de calculer en ligne (extranet), la CRC moyenne d'un dossier étudiant en sélectionnant les cours voulus. L'outil est

particulièrement utile si des résultats de cours, qui constituent des préalables nécessaires à l'admission, doivent être ajoutés au calcul de la CRC moyenne.

b) Statistiques d'admission

Le système des statistiques d'admission permet de produire, pour les trimestres d'automne et d'hiver, des renseignements sur l'accessibilité générale aux études universitaires au Québec. Le BCI est responsable de la collecte et de la validation des données fournies par chaque établissement universitaire. La mise à jour et l'entretien des cubes de données sont également sous sa responsabilité. Pour une utilisation optimale des cubes, le BCI offre aussi un support aux différents usagers.

Les universités, le MEESR et le Conseil supérieur de l'éducation ont accès par le Web à deux cubes de données : l'un portant sur les candidats collégiens et l'autre portant sur l'ensemble des candidats. Les collèges et les organismes partenaires (ex. : SRAM, SRACQ, Fédération des cégeps, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial) ont, pour leur part, accès au cube de données portant sur les candidats collégiens.

Lors de l'implantation du système, en 1980, les données étaient limitées aux étudiants du premier cycle d'études et ne portaient que sur quelques dimensions. Depuis 2011, les cubes de données couvrent les trois cycles d'études et offrent davantage de dimensions, ce qui permet notamment de mesurer les retombées, en termes d'admissions et d'inscriptions, des activités de recrutement international. En somme, les données sur les statistiques d'admission permettent de documenter et de comprendre l'environnement dans lequel les établissements universitaires évoluent et ainsi de mieux cerner les enjeux auxquels ces derniers font et feront face.

c) Cheminement des étudiants étrangers

Le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements universitaires québécois ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. En raison de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et des efforts soutenus des établissements en matière de recrutement international, cette tendance ne devrait pas aller en s'amenuisant. C'est dans ce contexte que les membres du SCR ont convenu d'examiner le cheminement des étudiants étrangers, et ce, du dépôt de la demande d'admission jusqu'à la diplomation. Deux banques de données ont été mises à contribution à cet effet : 1) les statistiques d'admission du BCI; 2) les données du MEESR sur le cheminement universitaire.

Amorcée en 2013-2014, le BCI a poursuivi en 2014-2015 la production de portraits statistiques qui permettent de documenter les différentes étapes liées au processus d'admission des étudiants étrangers dans les universités québécoises. En plus d'un portrait général sur l'ensemble des pays et d'un portrait évolutif sur cinq ans (2010-2014), des portraits spécifiques ont été produits sur les candidats en provenance des pays suivants : France, Inde et Tunisie. De plus, à partir des données du MEESR, un portrait relativement à la persévérance et à la réussite des étudiants étrangers, selon leur pays de citoyenneté, a été réalisé. En somme, les données du BCI et celles du MEESR permettent de documenter ce qui se passe à la fois en amont et en aval de l'inscription.

d) Travaux liés au Comité de gestion des bulletins d'études collégiales

Les membres du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC) regroupent des représentants des universités, des collèges et du MEESR. Du côté universitaire, la représentation s'effectue essentiellement par les registraires. Après plusieurs mois de travaux, les membres du CGBEC ont adopté, en septembre 2014, le rapport relatif à la *Cote de rendement au collégial* (CRC). Adressé au Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES), ce rapport montre de façon rigoureuse et sans équivoque qu'un ajustement à la formule actuelle de la CRC est nécessaire afin d'assurer un traitement plus équitable de l'évaluation des dossiers d'admission aux universités des candidats collégiens, et ce, peu importe leur programme d'études ou leur collège de provenance.

Au cours de l'automne 2014, les instances universitaires et collégiales concernées par ce dossier ont exprimé leur accord avec les recommandations formulées dans le rapport du CGBEC : SCR, Comité des affaires académiques, Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps et Commission des directeurs des études de l'Association des collèges privés du Québec. La mise en œuvre des recommandations, prévue pour l'automne 2016, nécessite des ajustements aux systèmes informatiques (Socrate et Charlemagne) du Ministère.

e) Système de gestion des données sur l'effectif universitaire du MEESR

Les membres du SCR sont étroitement associés aux travaux du Comité de liaison de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Ce comité, qui regroupe des représentants des universités et du MEESR, a actualisé, en février 2015, son mandat. Celui-ci consiste à évaluer les besoins, problématiques et améliorations relatifs à la production, à la collecte, à la fiabilité, au traitement et à la diffusion des données sur l'effectif étudiant universitaire et faire le suivi des résultats de ces évaluations. Le Comité a aussi le mandat de partager l'information relative au maintien et au développement du système GDEU.

En 2014-2015, le Comité a notamment abordé la question relative à la nouvelle entente France-Québec en matière de mobilité étudiante universitaire ainsi que le dossier des étudiants en situation de handicap dans les universités. Les travaux du Comité ont aussi porté sur divers ajustements et développements du système.

f) Tournée d'information universitaire dans les collèges

Le SCR a amorcé, il y a quelques mois, un exercice de réflexion sur l'avenir de la tournée universitaire (TU). Cet exercice, qui s'inscrit dans un contexte où les ressources sont limitées, ne vise pas à remettre en question l'existence de la TU, mais plutôt à identifier des pistes qui permettrait d'assurer sa survie. Les trois enjeux principaux qui ont été soulevés au cours de la dernière année concernant la TU sont : 1) concurrence de l'Ontario ou la présence des universités hors Québec; 2) problème d'achalandage; 3) sondage sur les besoins des collèges et de leurs étudiants. En mars 2015, il a été convenu que le Comité des gestionnaires des équipes TU chapeautera désormais trois Comités : 1) Logistique; 2) Communication stratégique; 3) Web et TI.

g) Communauté de pratique

Les membres du SCR ont convenu de partager leurs pratiques sur différents thèmes identifiés par eux lors de leur rencontre. Le BCI apporte son appui en procédant à la collecte des informations. En 2014-2015, des collectes ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- Envoi et réception de relevés de notes par voie électronique;
- Baccalauréat par cumul (association de diplômes);
- Cotutelles avec d'autres pays que la France;
- Obtention et transmission de documents officiels en ligne;
- Reconnaissance d'acquis, équivalence, exemption, transfert et substitution de cours : définitions utilisées par les établissements.

h) Autorisations d'études hors établissement

Depuis plus de 25 ans, l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement* permet à un étudiant inscrit comme étudiant régulier dans un établissement universitaire québécois de suivre, dans le cadre de son programme d'études, un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire québécois.

À l'automne 2002 était implanté un système simplifiant les démarches requises de la part des étudiants voulant se prévaloir des avantages offerts par cette Entente. Le système *Mobilité-cours*

a ainsi été développé avec l'objectif premier de faciliter les procédures d'autorisation d'études et d'inscription pour l'étudiant. Le formulaire en ligne, disponible sur le site Web du BCI, simplifie donc le processus d'inscription et favorise la mobilité des étudiants. En 2014-2015, environ 14 000 étudiants se sont inscrits à au moins un cours ou une activité dans le cadre de cette Entente. Le BCI a la responsabilité de l'entretien et des opérations de gestion et de suivis du système. Un bilan statistique sur l'utilisation de ce système est disponible sur le site du BCI : <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article744&lang=fr>

i) Mécanisme de contrôle des acceptations multiples

Le mécanisme de contrôle des acceptations multiples permet une meilleure atteinte des contingentements en faisant en sorte qu'un candidat admis n'occupe pas plus d'une place et que toutes les places disponibles soient offertes aux candidats placés provisoirement en liste d'attente. Ce mécanisme, géré par le BCI, est utilisé par les quatre établissements qui offrent le plus grand nombre de programmes contingentés, soit l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke. Pour les admissions de l'automne 2014, quelques centaines d'étudiants en situation d'acceptation multiple ont été repérés par le système.

j) Transmission électronique des relevés de notes émis par les établissements universitaires

Aux fins de la gestion des admissions des candidats, un environnement mis en place par le BCI permet, à la demande d'un étudiant, la transmission par voie électronique de son relevé de notes à l'un ou l'autre des établissements universitaires du Québec. Cet environnement sécurisé permet de réduire les délais et les coûts de livraison, et d'éliminer pratiquement tous les risques de fraude et de falsification. Depuis son implantation, en 2008, cet outil a été élargi à des organismes autres qu'universitaires, dont le Fonds de recherche Québec – Société et culture (FRQSC) et le Fonds de recherche Québec – Nature et technologie (FRQNT) dans le cadre d'une demande de bourse de la part d'un étudiant, et à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) dans le cadre d'une demande de diplôme. En 2014-2015, plus de 42 000 fichiers ont été transmis par les universités au moyen de cet environnement sécurisé.

k) Diverses collectes de données et d'information

À l'intention de l'ensemble des établissements universitaires, le SCR procède, sur une base récurrente, à plusieurs collectes de données et d'information :

- Compilation annuelle des inscriptions préliminaires au trimestre d'automne;
- Bilan de l'application de la politique d'admission conditionnelle au trimestre d'automne;
- Mise à jour des données sur l'offre de formation universitaire sur le territoire québécois;
- Mise à jour du tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat;
- Dénombrement des inscriptions et diplômés dans les programmes de formation à l'enseignement;
- Dénombrement des inscriptions, des diplômés et de la durée des études dans les programmes menant à l'Ordre des psychologues;
- État des demandes d'admission au trimestre d'automne;
- Mise à jour de la liste des programmes offerts en partenariat dans les établissements universitaires du Québec;
- Compilation relative à l'admission en médecine au trimestre d'automne des personnes issues des régions éloignées.

B.5 Les bibliothèques universitaires

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : *Le Comité a tenu six réunions.*

Le Comité a été présidé par madame Sylvie Belzile.

BEAUDRY, Guylaine	Université Concordia
BELLEY, Johanne	Université du Québec à Chicoutimi
BELZILE, Sylvie	Université de Sherbrooke
BOISVERT, Denis	Université du Québec à Rimouski
CHAGNON, Danielle	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CLAPPERTON, Maureen	HEC Montréal
COOK, Colleen	Université McGill
DE LA CHEVROTIÈRE, François	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
DROLET, Marie-Josée	TÉLUQ
DUGAS, Marie-Ève	Institut national de la recherche scientifique
DUMONT, Richard	Université de Montréal
GADOURY, Lynda	Université du Québec à Montréal
GHAOUTI, Loubna	Université Laval
GNASSI, Bruno	Université Bishop's
GODON, Daniel	Université du Québec en Outaouais
GOSELIN, Guy	École de technologie supérieure
LESSARD, Caroline	Université du Québec
MEUNIER, Sylvain	Polytechnique Montréal
PÉPIN, Jean-François	École nationale d'administration publique ¹⁴
SÉGUIN, Benoît	Université du Québec à Trois-Rivières

Auxquels se joint :

SECK, Sonia BCI

Le Sous-comité des bibliothèques du BCI regroupe les directeurs des bibliothèques des établissements universitaires québécois et, à titre d'observateur régulier et permanent, un représentant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Son mandat est de favoriser le développement concerté des collections et des bibliothèques en appui à la mission d'enseignement et de recherche des universités québécoises. La collaboration entre tous les établissements membres ainsi qu'avec d'autres partenaires favorise l'utilisation optimale des ressources financières, humaines et matérielles. Elle permet la création et la gestion en commun d'outils, la mise en commun de ressources, le partage des coûts, des expertises et des expériences.

Les principales actions menées par le Sous-comité des bibliothèques en 2014-2015 sont les suivantes :

a) Achats en commun

Les bibliothèques universitaires québécoises continuent de mettre leurs efforts en commun pour acquérir des ressources documentaires électroniques à meilleur prix. L'utilisation des ressources électroniques est en croissance dans toutes les universités québécoises. En 2014-2015, le volume de ces achats en commun au BCI était de 10 702 978 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 11 % par rapport à 2013-2014. Ce montant inclut l'acquisition de 156 produits et services documentaires dont des revues scientifiques ou professionnelles en plein texte, des répertoires de

¹⁴ L'École nationale d'administration publique détient deux bibliothèques : une à Québec et une autre à Montréal. Le représentant de la bibliothèque de Québec, monsieur Alain Gagnon, est aussi membre du Sous-comité des bibliothèques, mais il ne participe pas aux rencontres.

données statistiques et commerciales, des ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, bases de données, etc.), des archives des périodiques et des thèses.

L'acquisition de livres électroniques continue de s'intensifier. En 2014-2015, les établissements y ont consacré 1 550 301 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 8 % par rapport à 2013-2014 et une augmentation de 411 % par rapport à 2007-2008, année où les bibliothèques universitaires québécoises ont commencé à acheter des livres électroniques.

Pour l'année 2014-2015, le montant moyen des escomptes obtenus par les universités en procédant collectivement à ces achats était de 22 %.

b) Prêt entre bibliothèques

Les bibliothèques universitaires québécoises priorisent l'emprunt et le prêt de documents entre elles. En 2014-2015, on compte plus de 36 700 transactions complétées à l'intérieur du réseau.

L'élaboration de stratégies et de politiques favorisant la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques est coordonnée par le Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques (GCPEB).

c) Amélioration de l'accès aux données géospatiales pour la communauté universitaire québécoise

L'accès aux données géospatiales québécoises (orthophotographies, données LIDAR et cartes vectorielles) représente depuis plusieurs décennies un très grand défi pour la communauté universitaire du Québec. En cause, des coûts d'accès quasi inaccessibles, des licences trop restrictives et la nécessité d'établir un processus de conservation des données, car ces dernières ne sont pas encore soumises au dépôt légal.

Afin de remédier à cette situation, le Sous-comité des bibliothèques a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui s'est montré réceptif aux besoins des bibliothèques universitaires. Les deux parties sont en négociation pour la signature d'une entente historique qui accorderait des conditions d'accès plus abordables et plus souples pour les chercheurs et les étudiants de nos universités.

Le pilotage de ce dossier a été confié au comité sur l'accès aux données géospatiales mis sur pied spécifiquement pour engager les discussions avec le MERN en vue de la conclusion d'une entente en 2015-2016.

d) Création d'une bibliothèque virtuelle québécoise conçue selon le modèle PDA

Plusieurs bibliothèques universitaires ont entrepris de se doter d'une collection virtuelle commune développée selon le modèle Patron Driven Acquisition (PDA), c'est-à-dire l'acquisition orientée par les usagers. Ce modèle constitue une réponse à la croissance exponentielle des coûts de la documentation. Il permet aussi aux bibliothécaires de mieux cibler les centres d'intérêt de leurs usagers en termes de ressources documentaires.

Un projet pilote est en cours de préparation depuis l'automne 2014. Il devrait démarrer à compter de la rentrée 2015.

e) Acquisition d'une plateforme partagée de services

Les opérations des dix-huit bibliothèques universitaires du Québec reposent actuellement sur dix systèmes informatiques distincts, bien que les besoins soient relativement similaires. Fruit du monde de l'imprimé, cette configuration est devenue anachronique dans un monde documentaire de plus en plus dominé par l'électronique.

En misant sur une plateforme partagée de services, d'une part les bibliothèques universitaires profiteront des avantages de l'infonuagique et d'autre part, elles favoriseront une plus grande mutualisation des expertises et des ressources.

La mise en place d'une plateforme commune affranchira chacune des bibliothèques des tâches redondantes ou à faible valeur ajoutée permettant ainsi localement un redéploiement stratégique des effectifs pour répondre aux besoins émergents comme la gestion des données de recherche, la gestion du droit d'auteur et le développement de modules destinés à la formation à distance ou en ligne.

Un dossier de présentation stratégique présentant la vision globale ainsi que les principales caractéristiques du projet et un dossier d'affaires initial incluant une analyse de faisabilité ont déjà été produits. D'autres études, notamment pour préciser la vision et les besoins des bibliothèques, seront réalisées en 2015-2016.

Le pilotage de ce dossier a été confié au Groupe de réflexion sur la plateforme partagée de services (GR-PPS).

f) Participation au Congrès des milieux documentaires

Le Sous-comité des bibliothèques a pris part à la sixième édition du Congrès des milieux documentaires tenu du 1^{er} au 3 décembre 2014, au Palais des congrès de Montréal, sous le thème *Se réinventer*.

Pour la première fois, les bibliothèques universitaires se sont associées au Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ) pour donner naissance au premier colloque des bibliothèques de l'enseignement supérieur du Québec.

Il s'agissait d'examiner l'adéquation entre les pressions de l'environnement, les besoins émergents et les transformations qui s'opèrent dans les bibliothèques. Les participants ont été invités à prendre part à une réflexion sur le repositionnement stratégique des bibliothèques en fonction des cinq grands thèmes suivants :

1. la place des usagers dans de nouveaux environnements physiques et virtuels de travail;
2. les nouveaux rôles que le personnel des bibliothèques de l'enseignement supérieur sont appelés à jouer;
3. l'arrimage entre les acteurs impliqués dans le développement des compétences informationnelles;
4. l'avenir des collections traditionnelles;
5. les moyens à mettre en place en vue de favoriser un meilleur partage des expertises et des ressources.

Le colloque a connu une hausse de fréquentation de 14 % par rapport à l'édition de 2013 et les participants s'en sont déclarés très satisfaits.

g) Partenariats

Le Sous-comité des bibliothèques du BCI a privilégié le partenariat avec des associations et organismes ayant les mêmes buts et objectifs. Parmi les principaux, notons :

- Le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)
- Canadian Association of Research Libraries/Association des bibliothèques de recherche du Canada (CARL/ABRC).
- Ontario Council of University Libraries (OCUL)
- Print Collections Conservation in Canada/Programme canadien de conservation des collections imprimées (PCCC) avec COPPUL, OCUL, CAUL, CARL, ICIST, LAC/BAC.

h) Groupes de travail du Sous-comité des bibliothèques

La concertation interbibliothèques s'appuie également sur des études et des travaux de recherche régulièrement confiés à différents groupes de travail permanents ou ad hoc dans le but de mieux éclairer les directeurs des bibliothèques universitaires québécoises dans leur prise de décisions.

Les groupes de travail permanents sont :

- Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises

En appui aux missions d'enseignement et de recherche des établissements universitaires québécois, le Groupe de travail sur le développement concerté des collections des bibliothèques universitaires québécoises (DCBU) se concentre sur l'élaboration de stratégies favorisant le développement concerté et harmonieux des collections, en particulier des collections de documents sur support électronique. Le DCBU s'attache aussi à élaborer des stratégies favorisant un partage de responsabilités en vue d'assurer la pérennité de conservation des collections des bibliothèques universitaires québécoises. Enfin, le groupe exerce une vigilance active quant aux enjeux propres à l'acquisition en commun comme les stratégies de négociation, les modèles proposés par les fournisseurs, le cadre légal d'approvisionnement, etc.

- Groupe de travail sur la gestion concertée des opérations de prêt entre bibliothèques
- Groupe de travail sur les indicateurs de performance et les aides à la décision

Il assure la gestion du programme annuel des statistiques du Sous-comité des bibliothèques.

B.6 La Commission d'évaluation des projets de programmes

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : La Commission a tenu 11 réunions.

La Commission a été présidée par madame Carole Groleau.

ANGERS, Annie	Université de Montréal
BASTIEN, Josée	Université Laval
DESLANDES, Rollande	Université du Québec à Trois-Rivières
EDWARDS, Robert	Université de Sherbrooke
GROLEAU, Carole	Université de Montréal
HUOT, François	Université du Québec à Montréal
JAUMARD, Brigitte	Université Concordia
KEARNEY, Robert	Université McGill

Auxquels se joignent :

BROWN, Francis ¹⁵	BCI
GIGUÈRE, Michel	BCI
VÉZINA, Louis Philippe ¹⁶	BCI

Mise sur pied à la fin des années 1980, au terme de négociations entre le gouvernement du Québec et les universités, la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du BCI constitue une étape essentielle du cheminement d'un nouveau programme de grade. Avant d'offrir un nouveau programme d'études conduisant à un grade de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, les

¹⁵ Pour les réunions de septembre et octobre 2014.

¹⁶ À compter de la réunion de novembre 2014.

universités québécoises soumettent leur projet visant l'ouverture de tels programmes à la CEP. Ce cheminement est présentement fondé sur un partage des responsabilités entre le gouvernement et les universités : les universités évaluent, par un mécanisme collectif et indépendant, la qualité des nouveaux programmes, et le MEESR évalue la pertinence et l'opportunité des nouveaux programmes.

La CEP compte huit membres, tous professeurs, et jouit d'une autonomie complète dans ses travaux. Les *Avis* de la Commission ne sont soumis à l'approbation d'aucune instance. Dans le respect de l'autonomie des universités, ils sont transmis directement à l'établissement concerné.

La Commission consulte, pour chaque projet qu'elle évalue, un certain nombre d'experts — en général trois — dont l'activité se situe dans le champ d'études du programme proposé et qui sont en mesure de porter un regard véritablement éclairé et indépendant sur le contenu du programme que l'université se propose d'offrir. C'est à la lumière des analyses des experts consultés que la CEP rend ensuite son *Avis* sur le projet. Lorsqu'elle recommande l'acceptation d'un projet, elle le fait habituellement en assortissant son *Avis* de conditions et de suggestions, lesquelles ont pour objectif d'améliorer le projet soumis et de garantir que le programme, une fois offert, permettra à l'étudiant qui s'y inscrira de recevoir une formation de qualité.

La Commission examine certains projets selon une procédure dite « modulée ». Cette procédure peut être utilisée quand l'université qui propose le projet a déjà, dans une certaine mesure, fait preuve de sa capacité à offrir un programme dans le domaine d'études visé, par exemple si le nouveau programme proposé est fondé sur une quantité importante de cours déjà offerts dans le cadre de programmes existants.

Les projets de programmes qui ont reçu un avis favorable de la CEP sont ensuite transmis par l'établissement promoteur au Comité des programmes universitaires du Ministère, qui en évalue l'opportunité.

La Commission s'est penchée sur 27 projets de programmes en 2014-2015, soit six de plus que l'an dernier. Dix projets étaient en cours d'évaluation au début de l'exercice, alors que dix-sept dossiers ont été reçus durant l'année. L'étude de dix projets a été menée à terme au cours de l'exercice.

Parmi les 27 projets de programmes sur lesquels la Commission s'est penchée, 24 ont été étudiés selon la procédure complète (six programmes de baccalauréat, quatorze de maîtrise et quatre de doctorat) et trois selon la procédure modulée (soit deux programmes de baccalauréat et un programme de maîtrise). Les proportions de dossiers reçus par modalité d'étude sont demeurées stables.

La Commission a eu à composer avec certains défis particuliers cette année, dont l'évaluation simultanée de trois projets similaires provenant d'autant d'établissements et des variations dans les ressources professionnelles disponibles au BCI en appui à ses travaux.

La CEP demeure, en 2014-2015, un des rouages principaux du système d'assurance qualité des programmes mis en place par les universités québécoises. Ce système continue d'attirer l'attention des intervenants du domaine de l'évaluation partout dans le monde, comme en témoignent les demandes de présentation des caractéristiques du système d'évaluation québécois qui sont régulièrement transmises au BCI par des délégations étrangères et par des organismes internationaux.

B.7 La recherche

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : *Le Comité a tenu six réunions.*

Le Comité a été présidé par monsieur Yves Mauffette.

BEAUVAIS, Jacques	Université de Sherbrooke
BEGIN, Yves	Institut national de la recherche scientifique
BOURRET, André	École nationale d'administration publique
CARR, Graham	Université Concordia
D'AMOURS, Sophie	Université Laval
DESCHÊNES, François	Université du Québec à Rimouski
FAHMI, Mustapha	Université du Québec à Chicoutimi
FIHEY, Jean-Luc ¹⁷	École de technologie supérieure
GAGNÉ, Robert	HEC Montréal
GOLDSTEIN, Rose	Université McGill
HARRISSON, Denis	Université du Québec en Outaouais
LAROCHE, Elena	TÉLUQ
MANTHA, Robert	Université du Québec à Trois-Rivières
MARTEL, Denis	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
MAUFFETTE, Yves	Université du Québec à Montréal
SAAD, Maarouf ¹⁸	École de technologie supérieure
SAUVAGEAU, Lyne	Université du Québec
SAVARD, Gilles	Polytechnique Montréal
TANGUAY, Geneviève	Université de Montréal
TURNBULL, Miles	Université Bishop's
Auxquels se joignent :	
CLOUTIER, Céline	BCI
FOLEY, François	BCI

Le Comité de la recherche permet l'échange d'informations et, lorsqu'approprié, l'élaboration de positions communes sur les questions liées au développement et au financement de la recherche, et sur les initiatives législatives qui ont un impact en matière de recherche. Il maintient des relations étroites avec l'ensemble des acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation au Québec, dont les ministères chargés de ces questions ainsi que les organismes subventionnaires québécois et canadiens.

À cette fin, les membres du Comité de la recherche ont rencontré plusieurs intervenants du milieu de la recherche au Québec et au Canada, notamment des représentants des organismes suivants :

- Monsieur Rémi Quirion, scientifique en chef du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et plusieurs membres de son équipe dont monsieur Renaldo Battista, directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQ-S), monsieur Normand Labrie, directeur scientifique, FRQ-Société Culture et madame Maryse Lassonde, directrice scientifique, FRQ-Nature et technologies, ainsi que madame Mylène Deschênes, directrice des affaires juridiques et éthiques au FRQ.

Ces rencontres ont porté sur divers sujets, dont la question des compressions budgétaires visant les subventions de recherche, la modernisation en cours au FRQ-S des programmes de réseaux thématiques de recherche, la mise en œuvre d'un cadre de référence sur la conduite responsable de la recherche et, surtout, la réforme entreprise par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations concernant les frais indirects de recherche et les frais dédiés aux espaces de

¹⁷ Jusqu'en juin 2014.

¹⁸ À compter de juin 2014.

recherche. Sur ce point, le Comité de la recherche a fait front commun avec le Comité des affaires administratives et financières dans ses représentations auprès des instances ministérielles concernées.

- Madame Louise Dandurand, présidente, et madame Esther Gaudreault, directrice générale, de l'Association francophone pour le savoir (Acfas).

Les vice-recteurs à la recherche des établissements universitaires québécois ont entériné une entente de partenariat avec l'Acfas couvrant la durée du plan stratégique 2014-2019 de cet organisme. Cette entente favorisera les mécanismes d'échange et la concertation au niveau de la promotion de la recherche au Québec.

- Monsieur Marc-Étienne Ouimette, conseiller sénior, partenariat, et monsieur Éric Bosco, chef du développement des affaires et des partenariats, MITACS (Mathematics of Information Technology and Complex Systems).

Les membres du Comité de la recherche ont rencontré à deux reprises les représentants de MITACS, organisme sans but lucratif qui finance des partenariats entre les établissements universitaires et l'industrie dans des secteurs de pointe. Ces programmes de financement, visant des étudiants aux cycles supérieurs et des chercheurs postdoctoraux, connaissent un succès croissant partout au pays.

- Monsieur Elie Abdul-Massih, directeur exécutif, secteurs Enseignement supérieur et Recherche, IBM Canada, et monsieur Jean-François Barsoum, consultant délégué principal, Villes intelligentes et transport, IBM Canada, au sujet du projet *Centre de recherche du Québec*.

Monsieur Christian Genest, directeur, Institut des sciences mathématiques (ISM), monsieur Luc Vinet, directeur, Centre de recherche en mathématiques (CRM), et monsieur Vincent Masciotra, directeur administratif du CRM.

Monsieur Gérard Lachiver, directeur, Bureau des Amériques – Pôle de développement, Agence universitaire de la francophonie (AUF), et madame Virginie Mesguich, chargée des communications et des relations extérieures, Bureau des Amériques – Pôle de développement, AUF.

Ces rencontres ont surtout permis aux membres du Comité de la recherche de connaître les divers programmes offerts par ces partenaires du milieu de la recherche.

- Monsieur Mario Pinto, président, et monsieur Christian Riel, directeur des communications, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Les membres du Comité de la recherche ont pu faire connaissance avec le nouveau président du CRSNG, monsieur Mario Pinto, puis de connaître davantage les orientations stratégiques que ce dernier souhaite mettre en place durant son mandat.

Le Comité de la recherche est également impliqué dans divers projets de recherche. D'une part, durant l'année 2014-2015, il a été sollicité pour la mise sur pied de la *Stratégie maritime*, annoncée par le premier ministre du Québec, en juin 2015. Ce projet d'envergure, qui fera converger des chercheurs de tous les horizons, inclura la création d'un Institut France-Québec sur la question maritime, fruit d'une entente signée à cet effet entre le premier ministre du Québec et son homologue français en mars 2015. Un Réseau Québec Maritime, dont le travail a pour objectif de proposer un modèle de gouvernance et d'établir une programmation scientifique à ce projet, a également été mis sur pied dans cette mouvance. D'autre part, les membres du Comité ont été invités à participer à une rencontre au niveau national avec leurs homologues vice-recteurs à la recherche des universités canadiennes afin de discuter des principaux enjeux visant le milieu de la recherche, notamment la gestion des mégadonnées, l'avenir des regroupements stratégiques de recherche, ainsi que les diverses subventions accordées par les principaux fonds de recherche. Deux représentants du Comité de la recherche font partie d'un comité national de coordination des vice-recteurs à la recherche du Canada, dont l'objectif est d'initier des rencontres au niveau national tous les deux ans.

Enfin, on notera que l'expertise des membres du Comité de la recherche a été sollicitée par le Sous-comité des bibliothèques au sujet de la question de l'accès aux données géospatiales pour les chercheurs universitaires.

Désignation de représentants

Le Comité de la recherche a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU) (voir aussi section B.3)
- Comité national de coordination des vice-recteurs à la recherche
- Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
- Comité consultatif de la mise en œuvre de l'Institut nordique du Québec
- Comité consultatif sur les modalités de gouvernance du Réseau Québec Maritime
- Direction du Réseau Recherche Innovation Québec

B.8 Les affaires administratives et financières

Liste des membres

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : Le Comité a tenu quatre réunions régulières et cinq réunions spéciales.

Le Comité a été présidé par monsieur Éric Filteau.

ARBOUR, Claude	Institut national de la recherche scientifique
BEAUSÉJOUR, Mario	École de technologie supérieure
BOISVERT, Luc	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
BOUCHARD, Dominique	Université du Québec à Chicoutimi
BOUCHER, Isabelle	Université du Québec
BOUCHER, Louise	TÉLUQ
BUTEAU, Martin	Université de Sherbrooke
DI GRAPPA, Michael	Université McGill
DORION, André	Université du Québec à Montréal
DUPONT, Yves	Université du Québec en Outaouais
FILTEAU, Éric	Université de Montréal
GERMAIN, Josée	Université Laval
GIGUÈRE, Johanne	Université du Québec à Trois-Rivières
GOYETTE, Isabelle	Université Bishop's
HURTEAU, Richard	Polytechnique Montréal
KELLEY, Patrick	Université Concordia
MAILHOT, Jean-Pierre	École nationale d'administration publique
MONTPLAISIR, Georges	HEC Montréal
VIEL, Marjolaine	Université du Québec à Rimouski

Auxquels se joint :

BEAUCHAMP, Valérie BCI

Le Comité des affaires administratives et financières, tout comme les sous-comités et les groupes de travail qui lui sont rattachés, sont des lieux d'échange d'information ainsi que de partage de bonnes pratiques, de concertation et de coopération sur des questions d'intérêt commun touchant les affaires administratives et financières.

Le Comité est fréquemment engagé dans des travaux conjoints avec le Ministère ou d'autres partenaires qui débouchent généralement sur des orientations concertées qui sont soumises pour avis au Conseil d'administration. Cette année, le Comité a notamment :

- organisé et tenu une rencontre avec le Ministère au sujet de l'impact du budget 2014-2015 du gouvernement provincial sur le financement des universités, le 12 juin 2014;
- organisé et tenu une rencontre avec le Ministère sur les Orientations budgétaires 2014-2015, le 3 octobre 2014;
- organisé et tenu une rencontre avec le Ministère concernant les coupures additionnelles relatives à l'année financière 2014-2015, le 12 novembre 2014;
- effectué le suivi du dossier relatif au financement des régimes de retraite des établissements universitaires;
- effectué le suivi des travaux du Comité conjoint sur les besoins émergents des étudiants et des étudiantes en situation de handicap.

En ce qui concerne le volet relatif aux pratiques financières internes des établissements, les travaux du Comité, des sous-comités et des groupes de travail qui lui sont rattachés conduisent régulièrement à la mise en place de programmes permettant aux établissements de se procurer de manière regroupée certains produits ou services qui sont source d'économies pour tous.

B.8.1 Sous-comité sur les assurances

Le Sous-comité sur les assurances (SC-ASS) joue le rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les assurances. Le Sous-comité réalise les travaux découlant des mandats qui lui sont confiés par le Comité, soit :

- le renouvellement annuel et la gestion du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ);
- le renouvellement annuel et la gestion du Programme de prévention et de gestion des risques;
- le renouvellement annuel et la gestion du Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires (ASHEE);
- le renouvellement biennal et la gestion de l'assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs et, facultativement, pour les étudiants de premier cycle d'établissements universitaires.

a) Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises et Programme de prévention et de gestion des risques (PARUQ)

Mis en place le 31 janvier 1998 et géré au BCI, le Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) a fait l'objet d'un développement constant, s'adaptant aux besoins en pleine évolution des universités québécoises et aux fluctuations du marché de l'assurance. En 2014-2015, la valeur des biens assurés a été établie à 18,3 G\$ et le coût total des couvertures d'assurances était de 11,2 M\$.

Le PARUQ procure des couvertures d'assurances de dommages à toutes les universités québécoises et représente le plus important portefeuille d'assurances de dommages pour les biens dans le secteur de l'éducation au Québec, tant du point de vue des valeurs assurables que de celui des primes payées. Il offre les garanties d'assurances suivantes à ses membres : biens, automobile, responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle, responsabilité excédentaire, responsabilité *Umbrella*, détournement, disparition et destruction (DDD) et bris de machines.

Afin de prévenir les sinistres, les universités québécoises se sont dotées, en 1999, du Programme de prévention et de gestion des risques. Ce programme comprend des audits et des inspections des immeubles de l'ensemble des universités, accompagné d'un système organisé de priorisation des

interventions à réaliser, des séances de formation, des bulletins d'information et des services-conseils personnalisés. Il permet également d'instaurer des mécanismes de protection, ainsi qu'un meilleur contrôle des risques.

Le PARUQ comprend aussi une assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite des universités québécoises. Le renouvellement de cette assurance est effectué chaque année pour l'ensemble des comités de retraite participants. À titre indicatif, la prime de cette assurance pour l'ensemble des régimes de retraite participants s'élevait à 657 433 \$ en 2014-2015, pour des limites correspondant à 304 M\$ de couverture.

Le Sous-comité sur les assurances est appuyé par le courtier BFL CANADA pour la négociation des primes auprès des assureurs et pour le Programme de prévention et de gestion des risques. Il est également secondé pour ces travaux par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dont le contrat a été renouvelé en février 2015.

Le 28 novembre 2014, le Sous-comité, accompagné de plusieurs conseillers juridiques universitaires, rencontraient l'assureur RSA afin d'échanger sur la couverture des polices ayant trait à la responsabilité. Près de 50 personnes participèrent à cette rencontre.

b) Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires

Le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* spécifie, à l'article 47, que le ressortissant étranger désirant séjourner temporairement au Québec pour étudier se verra délivrer un certificat d'acceptation du Québec si sa demande est accompagnée d'une preuve qu'il dispose d'une assurance maladie et hospitalisation pour lui-même et les personnes à charge qui l'accompagnent ou qu'il est couvert par une entente de réciprocité de sécurité sociale en matière de santé. Le Ministère exige des universités québécoises de consigner aux dossiers de leurs étudiants étrangers la preuve de leur assurance maladie et hospitalisation.

Afin de satisfaire cette exigence gouvernementale, plusieurs universités québécoises négocient collectivement, depuis de nombreuses années, l'assurance maladie et hospitalisation pour leurs étudiants étrangers. Cette activité est coordonnée par le BCI avec le soutien d'un conseiller externe. De 2010 à 2015, le Sous-comité a fait affaire avec le Groupe-conseil CGAS. En mars 2015, la firme Morneau Shepell a remporté l'appel d'offres lancé pour les services d'un conseiller dans ce dossier. L'assureur du Régime est Desjardins Sécurité financière.

En vue de s'assurer que la couverture de l'ASHEE réponde aux besoins des étudiants, le Sous-comité collabore avec des membres du personnel des services aux étudiants.

En 2014-2015, environ 9 300 étudiants étrangers étaient couverts par ce régime d'assurance. La prime mensuelle par étudiant pour 2014-2015 a été établie à 83 \$. Un fonds de stabilisation de la prime, créé en 2010-2011, permettra d'atténuer la fluctuation de celle-ci durant l'entente conclue avec l'assureur actuel au dossier.

c) Assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs et, facultativement, pour les étudiants de premier cycle d'établissements universitaires

Depuis 2008-2009, le Ministère offre un régime collectif d'assurance accidents pour les étudiants de cycles supérieurs, incluant les stagiaires postdoctoraux. À sa demande, ce programme est entièrement géré par le BCI avec le soutien du conseiller externe également dédié au Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers d'établissements universitaires. À l'hiver 2015, environ 70 500 étudiants étaient couverts par cette assurance.

Un régime d'assurance comparable a aussi été mis sur pied au printemps 2008 à l'intention des étudiants de premier cycle. Dix universités adhèrent à ce programme facultatif qui couvrait près de 114 500 étudiants à l'hiver 2015.

B.8.2 Sous-comité des finances et de l'approvisionnement

Le Sous-comité des finances et de l'approvisionnement (SC-FA) joue le rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les finances et l'approvisionnement. Le Sous-comité réalise les travaux découlant des mandats qui lui sont confiés par le Comité, notamment :

- la contribution annuelle à la réaction aux Orientations budgétaires déposées par le Ministère;
- la veille et les avis stratégiques aux enjeux touchant le financement des universités et l'approvisionnement;
- la production annuelle des tableaux comparatifs du Système d'information financière des universités (SIFU);
- la cueillette annuelle des états financiers des établissements;
- la mise à jour annuelle du document *Politiques et procédures administratives relatives aux frais de déplacement et aux autres dépenses admissibles dans les universités québécoises*;
- la cueillette et la révision annuelles des rapports permettant de produire la publication Information financière des universités et collèges (IFUC) de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

Le Sous-comité organise annuellement, depuis 2000, un colloque s'adressant aux gestionnaires et aux professionnels des services francophones des finances des établissements universitaires québécois. En 2014, l'ACPAU s'est jointe à l'organisation de cet événement permettant ainsi au personnel des services francophones des finances de tous les établissements universitaires canadiens de se rencontrer et de tisser des liens entre eux. Ainsi, la première édition du Colloque francophone des services des finances, réunissant 139 personnes, s'est tenue les 30 et 31 octobre 2014, à l'Hôtel Château Laurier Québec.

Le 23 février 2015, le Sous-comité organisa une séance d'information sur la *Loi sur l'administration financière* à laquelle participa une cinquantaine de personnes. Finalement, le 28 avril 2015, quelques directeurs des finances et leurs collègues participèrent, en compagnie de représentants universitaires rattachés à la direction des immeubles, à une rencontre organisée par le Ministère au sujet des formulaires relatifs au budget et aux dépenses d'investissement, à compléter par les établissements. Un peu plus de 70 personnes assistèrent à cette réunion.

B.8.3 Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises

Créé en 1978, le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) a pour objectif premier de mettre en commun le pouvoir d'achat des universités québécoises en procédant à des achats regroupés de biens et services. Le RGAUQ est aussi un lieu d'échange d'information et de concertation en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement. Ses achats regroupés permettent de réaliser des économies substantielles tout en obtenant de la part des fournisseurs un service de qualité. Selon le dernier rapport disponible, en 2012-2013, la valeur des achats regroupés a été d'environ 17 M\$ et la valeur des économies réalisées d'environ 3,3 M\$.

Le RGAUQ représente les universités québécoises auprès d'organismes tels que le Comité national des approvisionnements de l'ACPAU, l'Ontario University Purchasing Management Association (OUPMA), et le Conseil canadien des marchés publics.

En 2013, le RGAUQ a adhéré au Groupe d'approvisionnement en commun de l'est du Québec (GACEQ), regroupant des établissements du réseau de la santé et de l'enseignement, dont le principal objectif est la négociation en commun pour ses membres pour l'obtention de produits et services, permettant ainsi de générer d'importantes économies d'échelle par l'accroissement du volume généré par la fusion de dossiers.

À noter que le RGAUQ ne bénéficie pas du soutien du secrétariat du BCI.

B.8.4 Groupe de travail sur les ressources matérielles

Le 28 avril 2015, le Groupe de travail sur les ressources matérielles (GT-RM) tenait sa première réunion. À cette même date, des représentants universitaires rattachés à la direction des immeubles participèrent, en compagnie de quelques directeurs des finances et leurs collègues, à une rencontre organisée par le Ministère au sujet des formulaires relatifs au budget et aux dépenses d'investissement, à compléter par les établissements. Un peu plus de 70 personnes assistèrent à cette réunion.

Le mandat de ce groupe consistera à jouer un rôle de conseiller auprès du Comité des affaires administratives et financières pour toutes les questions touchant les ressources matérielles. Il réalisera les travaux des mandats qui lui seront confiés par le Comité, notamment :

- la veille et le suivi des travaux relatifs aux différents cadres et aux diverses procédures relatives aux infrastructures (*Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQI), Cadre normatif des investissements, etc.*);
- la veille relative à la réglementation touchant l'immobilier;
- le suivi des travaux relatifs au projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs.

B.8.5 Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs

Au 30 avril 2015, environ 65 % de l'ensemble du parc immobilier avait été audité par la firme Planifika. En plus de suivre de très près ces travaux, le Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs (GT-AUDIT-ACTIFS) s'est penché sur les différentes fonctionnalités et paramètres du progiciel et a donné un avis au Comité des affaires administratives et financières sur le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, déposé par le Ministère, à l'automne 2014.

Il est important de rappeler que le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs constitue un travail d'envergure qui permettra aux universités de connaître l'état de leur parc immobilier et leur procurera un outil aidant à la prise de décisions en ce qui a trait aux investissements immobiliers à réaliser à court et à moyen terme. Le progiciel permettra également de répondre aux exigences du Ministère en matière de reddition de comptes et de fournir les données requises pour les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQI).

B.8.6 Groupe de travail sur les systèmes de gestion du BCI

Dans le cadre de la restructuration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), amorcée à l'automne 2013, le Conseil d'administration a mis sur pied le Groupe de travail sur les systèmes de gestion du BCI (GT-SG), relevant du Comité des affaires administratives et financières, qui a pour mandat :

- de s'assurer qu'il n'y ait pas de perte d'informations de nature stratégique pour les universités dans le contexte d'un transfert de systèmes du BCI vers une autre organisation (établissement universitaire, Conseil national des universités (CNU), ou autre);
- d'optimiser les pratiques du BCI et le retour sur investissement dans les systèmes pour les universités.

Au cours de l'année 2014-2015, le Groupe de travail a établi une procédure en vue de l'abolition des systèmes d'information identifiés comme à abolir par le Conseil d'administration, a retenu les principaux critères en cas de transfert de systèmes et a proposé une approche au sujet des systèmes à conserver.

L'an prochain, le Groupe de travail se penchera sur la deuxième partie de son mandat, soit d'optimiser les pratiques du BCI et le retour sur investissement dans les systèmes pour les universités.

B.8.7 Système d'information sur les personnels des établissements universitaires québécois

À l'occasion de sa 6^e réunion, tenue le 14 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé, sous la recommandation du Groupe de travail sur les systèmes de gestion, appuyée par le Comité des affaires administratives et financières, que le Système d'information sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER) serait sous la responsabilité du Comité des affaires administratives et financières.

a) SYSPER

Le BCI a développé le Système sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER). Ce système fait une recension annuelle des emplois, des principales caractéristiques sociodémographiques et de la rémunération de toutes les personnes ayant œuvré dans les établissements universitaires québécois au cours de l'année en cause.

L'année 2014-2015 a été particulièrement marquée par un travail intensif d'analyse des problématiques de données rencontrées par les établissements, la création d'un nouveau système d'information sur les échelles salariales et une gestion conjointe, beaucoup plus étroite, avec le Ministère. Toutes ces actions visant l'accès, l'amélioration et la cohérence des informations sur les personnels des établissements universitaires québécois.

En effet, le nouveau système des *Échelles*, suggéré à l'été 2014, par le BCI, lors de la rencontre avec la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, madame Lise Verreault, a été conçu totalement en cohérence avec le système SYSPER. Cette vision intégrée permet, entre autres, de solidifier le processus d'élaboration du coût d'avancement dans les échelles salariales et d'enrichir le processus de validation des données SYSPER.

Quant aux travaux d'analyse des problématiques de données SYSPER menés avec les universités, ils font suite aux difficultés notées l'an dernier dans le cadre de l'Entente 2013-2014 où il a été convenu avec le Ministère que les corrections et réajustements seraient appliqués sur les données 2012-2013 afin d'obtenir des informations valides et complètes pour l'ensemble des établissements universitaires québécois. Ces analyses ont par ailleurs permis de mieux comprendre l'arrimage entre les diversités locales et la standardisation des informations, d'élaborer des solutions et d'ajuster les procédures d'extractions au sein des universités.

D'autre part, toujours dans la continuité de l'intégration de l'Enquête sur le personnel enseignant (EPE) à SYSPER, l'année 2014-2015 se distingue par la refonte et la création de produits statistiques, tirant profit du potentiel de SYSPER.

Plus précisément, voici quelques activités, travaux et livrables effectués cette année.

Développements informatiques

- Poursuite des travaux de construction de l'entrepôt de données SYSPER et des processus d'extraction, de transformation et de chargement (ETL) permettant la production de produits statistiques.
- Conception et réalisation d'un cube de données sur les professeurs à temps plein au 1^{er} octobre 2012.
- Conception et réalisation d'une vingtaine de rapports statistiques sur les professeurs à temps plein au 1^{er} octobre 2012 (équivalents de l'ancienne publication EPE).

- Développement d'une cinquième étape de validation SYSPER vérifiant la cohérence avec le système des échelles salariales.
- Mise en œuvre des interfaces sécurisées permettant l'accès à l'ensemble des produits développés.
- Demande ad hoc de développement d'un fichier de simulation SYSPER pour le Ministère.
- Demandes ad hoc d'analyses et de transformation de formats de fichiers en soutien aux établissements.

Travaux conjoints avec les universités

- Gestion du processus de validation des données SYSPER 2011-2012 et 2012-2013 pour l'ensemble des groupes d'emploi du personnel des établissements universitaires québécois.
- Ressources importantes consacrées, en 2014-2015, pour le soutien aux établissements : compréhension des spécifications, des erreurs relevées par la validation et des corrections à effectuer. Visites locales effectuées et travail avec les équipes informatiques de plusieurs universités.

Travaux conjoints avec le Ministère

- Mise en place d'un processus de gestion beaucoup plus étroit avec le Ministère. Intensification de la fréquence des rencontres de suivi, visant à faire état de la situation, à convenir des actions à prendre et des ajustements à effectuer à l'échéancier au besoin.
- Soutien à la nouvelle équipe du Ministère, production d'informations additionnelles et présentations.
- Analyse de problématiques rencontrées par les universités, partage de connaissances avec le Ministère, production de rapports synthèses et élaboration de plans d'action.

Livrables au Ministère

Catégorie de personnel comprenant les professeurs-chercheurs et les chercheurs à temps plein, avec ou sans responsabilité administrative :

- Transmission au Ministère de la mise à jour du fichier 2011-2012 des données de base comparables et validées, pour les établissements qui se sont ajoutés.
- Transmission au Ministère du fichier 2012-2013 des données de base comparables et validées, pour les universités dont les données sont disponibles.
- Donner accès au Ministère au module d'exploitation de SYSPER 2012-2013, pour les universités dont les données sont disponibles.
- Mise à jour et accès au Ministère au module d'exploitation de SYSPER 2011-2012, pour les universités qui se sont ajoutées.

Note : restrictions d'utilisation de données émises par certains établissements pour l'année 2011-2012.

- Donner accès au Ministère aux tableaux sur les principales caractéristiques socioéconomiques 2012-2013, pour les universités dont les données sont disponibles (équivalent des tableaux de l'ancienne publication EPE). En 2011-2012, les restrictions d'utilisation ont permis la production de quelques tableaux seulement.

Note : des échéanciers spécifiques pour SYSPER 2011-2012 et 2012-2013 ont été convenus avec le Ministère pour certains établissements universitaires québécois. Ceci se répercute donc sur les livrables.

b) Le système sur les échelles salariales des établissements universitaires québécois

Au cours de l'année 2014-2015, le BCI a développé le nouveau système d'information sur les échelles salariales des établissements universitaires québécois. Cette initiative du BCI, présentée au mois d'août 2014 à la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, madame Lise Verreault, et au sous-ministre adjoint, monsieur Pierre Boutet, a été partagée avec l'équipe du Ministère, rapidement intégrée au plan de travail du BCI, conçue et mise en œuvre au cours de l'année. Ce système permet maintenant de recueillir toutes les données sur les échelles salariales présentes dans le milieu universitaire québécois, dans une structure commune et standardisée. Il a été conçu en cohérence avec le système SYSPER, permettant la connexion des systèmes et la validation conjointe des données. L'application développée est directement accessible aux universités qui peuvent procéder aux transmissions et aux validations des données, et ce en continu. L'information est de ce fait beaucoup plus à jour et offre plus de flexibilité aux responsables des universités. Le BCI a également complété, en 2014-2015, la réalisation de rapports statistiques, dont certains à la demande du Ministère. Ces informations sont rendues accessibles par le Web immédiatement lors du versement des données, et ce, de manière sécurisée.

La mise en œuvre de ce nouveau système d'information intégré a exigé une diversité de travaux et d'activités, dont les suivants :

Développements informatiques

- Analyse d'affaires : analyse des structures salariales et des données SYSPER concernées.
- Architecture de la solution et modélisation de la base de données.
- Conception et réalisation de l'application Web sécurisée et des rapports de validation.
- Conception et réalisation des rapports statistiques et de l'interface d'accès.
- Développement d'un environnement de test permettant aux universités de vérifier le résultat de leurs transmissions et de parfaire leurs informations.
- Développement de la partie *business intelligence* (BI) permettant de compléter les informations sur les personnels dans l'entrepôt de données et ainsi intégrer les données sur les échelles aux données SYSPER, requis pour certains livrables, dont le coût du vieillissement.
- Documentation du système et élaboration des guides aux usagers.

Travaux conjoints avec les universités

- Ressources importantes consacrées en 2014-2015, pour l'accompagnement et le soutien aux établissements universitaires dans la compréhension des nouvelles informations demandées et des spécifications. Plusieurs séances de travail conjoint et visites locales ont été effectuées.
- Gestion du processus de constitution et de validation des données des échelles pour l'ensemble des groupes d'emploi du personnel des établissements universitaires québécois.

Travaux conjoints avec le Ministère

- Suivi de la proposition de conception du système des échelles avec le Ministère. Précisions des travaux à effectuer et élaboration de l'échéancier.
- Planification des opérations à lancer au sein des établissements et partage des difficultés rencontrées.

Livrables au Ministère

- Donner accès au Ministère au module Web des échelles pour l'ensemble des catégories d'emploi, incluant les taux et échelles de traitement de l'année courante et de l'année précédente.

B.9 Les affaires médicales

Liste des membres du Comité des affaires médicales

Du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 : *Le Comité a tenu plusieurs consultations par courriel.*

BÉLIVEAU, Louise	Université de Montréal
BERGERON, Rénaud	Université Laval
BOISJOLY, Hélène	Université de Montréal
COSSETTE, Pierre	Université de Sherbrooke
EIDELMAN, David	Université McGill
GARNIER, Bernard	Université Laval
MASI, Anthony C.	Université McGill
WEBSTER, Alain	Université de Sherbrooke

Auxquels se joignent :

FOLEY, François	BCI
GIGUÈRE, Michel	BCI

Les quatre universités québécoises dotées d'une faculté de médecine se concertent et élaborent des positions et des projets communs au sein du secteur des affaires médicales. Le BCI accompagne dans leurs travaux les instances suivantes : le Comité des affaires médicales (MEDU), la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec (CDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales (CVDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle (CVDPCFM) et le Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine (CIQAM)¹⁹. Ces groupes jouent un rôle important en matière de représentation auprès des autorités gouvernementales concernées par l'éducation médicale et la planification des effectifs médicaux (MEESR, MSSS) et de multiples autres organismes québécois et canadiens qui interviennent dans ces domaines²⁰. Ils sont notamment régulièrement interpellés sur les questions liées à la contribution des facultés de médecine à l'intégration des médecins formés à l'étranger.

a) Accroissement des capacités d'accueil dans les programmes de médecine de famille

Appui (cueillette de données et validation) et aide à la concertation entre les quatre facultés de médecine (décanat, vice-décanat et directeurs des départements de médecine de famille) et les intervenants du MSSS afin de répondre aux demandes gouvernementales liées à la hausse des admissions en résidence dans les programmes de médecine de famille, de façon à améliorer l'accès de la population à un médecin de famille. Ainsi, en 2015-2016, les postes offerts en résidence dans les programmes de médecine de famille représentent plus de la moitié des postes offerts en résidence. Il est prévu que cette proportion atteigne 55 % en 2017-2018.

b) Médecins sélectionnés professeurs

Production d'un rapport annuel dressant un bilan de l'utilisation du contingent des médecins sélectionnés. Ce bilan comprend un portrait de la prévision d'embauche de médecins sélectionnés professeurs dans les facultés de médecine québécoises.

¹⁹ D'autres regroupements sont également actifs et reçoivent un appui léger du BCI : les vice-doyens exécutifs, les vice-doyens à la recherche, les responsables de la vie étudiante dans les facultés de médecine.

²⁰ Par exemple : Collège des médecins du Québec, fédérations de médecins (FMOQ, FMSQ, FMRQ) et associations de spécialistes, fédération et associations québécoises d'étudiants en médecine, Association des facultés de médecine du Canada, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Collège des médecins de famille du Canada, Défense nationale du Canada, etc.

c) Autres services rendus et produits livrés

Appui, aide à la concertation et rencontres avec divers intervenants œuvrant dans l'éducation médicale dans divers dossiers d'intérêt commun aux quatre facultés de médecine québécoises : mise en place d'OPTILAB, aide à la diffusion de l'outil *Usage judicieux de 14 analyses biomédicales* de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), consultation du MSSS en vue de l'élaboration de règles portant sur la formation complémentaire aux programmes de résidence en médecine spécialisée en lien avec le recrutement en établissement universitaire et non universitaire, désignation de représentants des facultés de médecine à plusieurs comités et groupes de travail, consultation sur le projet de loi n° 10 *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, consultation sur le projet de loi n° 20 *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*, consultation sur le Cadre de gestion du programme de formation médicale décentralisée, consultation sur le cadre de gestion pour les unités de médecine familiale, consultation sur le cadre de gestion pour les groupes de médecine familiale universitaires, etc.

B.9.1 Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine québécoises

a) Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres de la Politique.
- Appui aux processus d'admission et détection des admissions multiples.
- Suivi de l'application de la bonification de la cote R accordée aux candidats des régions éloignées.
- Production d'un rapport annuel sur les résultats de l'admission au doctorat en médecine destiné aux membres du CIQAM.
- Suivi des attritions : calcul du remplacement des attritions dans les programmes de formation médicale de premier cycle.
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs.
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes alloués aux contingents à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels.
- Participation, avec le MEESR et le MSSS, au Comité d'interprétation des politiques doctorales, au besoin.

b) Portail national pour les stages électifs

- Arrimage du Portail national canadien de l'AFMC (actuellement en développement) avec le portail actuel du BCI pour la gestion des autorisations d'études hors établissement.

c) Autres services rendus et produits livrés

- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires.
- Mini-entrevues multiples francophones intégrées.

- Projets de recherche en cours concernant les objectifs CLEO et SPLEO du Conseil médical du Canada.
- Amélioration de l'accès à la résidence :
 - Uniformisation des critères de sélection;
 - Projet pilote dans quelques disciplines en processus d'élaboration par la CVDPCFM;
 - Mise en commun avec la CVDFM.

B.9.2 Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises

a) Système d'information sur les résidents en médecine (RESMED)

Le nombre de postes de résidents en médecine est déterminé par décret gouvernemental depuis 1975. Les règles de gestion contenues dans les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale* qui accompagne le décret gouvernemental précisent que les universités doivent mettre à la disposition du gouvernement tous les renseignements requis aux fins du contrôle des dispositions de cette politique.

Depuis 1984, la CREPUQ (et désormais le BCI), à titre de mandataire des quatre établissements universitaires dotés d'une faculté de médecine, produit des rapports annuels sur l'état de la situation relative aux places rémunérées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans les programmes de formation médicale postdoctorale.

Des suivis de toutes les cohortes de résidents rémunérés par la RAMQ sont également effectués depuis 1992.

Au 25 juin 2015, le système d'information en médecine comptait 3 916 résidents inscrits dans les contingents régulier et particulier. Depuis sa constitution en 1984, 23 756 dossiers de résidents ont été constitués dans cette base de données.

Chaque fiche comprend les informations pertinentes sur l'ensemble des résidents rémunérés par la RAMQ qui ont complété ou sont en train de compléter une formation médicale postdoctorale au Québec. Les données recensées sont les suivantes : nom et prénom, date de naissance, contingent, année et lieu d'obtention du diplôme de médecine, contingent, programme de résidence, année et contingent d'admission, cheminement (incluant les congés, changements de programme, prolongations de formation, formations complémentaires et les transferts de faculté) et la fin de formation (incluant les abandons, exclusions, décès et départs pour poursuivre une formation postdoctorale hors du Québec).

Le système d'information sur les résidents en médecine (RESMED) permet d'effectuer un suivi des admissions en résidence dans les contingents régulier et particulier en respectant le décret gouvernemental sur la formation médicale postdoctorale et les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*.

Ce système d'information permet de refléter en tout temps la situation actuelle de la formation médicale postdoctorale en tenant compte des admissions, changements de programme, formations complémentaires, prolongations de formation, transferts d'université, départs hors Québec, abandons, exclusions et décès.

Ainsi, le rapport intitulé *État de la situation relative aux places rémunérées par la RAMQ dans les programmes de formation médicale postdoctorale au 30 juin* est produit sur une base annuelle afin de répondre aux exigences de ce décret. Il dresse un bilan relatif, d'une part, aux effectifs rémunérés par la RAMQ en formation médicale postdoctorale pour les contingents régulier et

particulier, par programme et par niveau, d'autre part au suivi des cohortes de résidents en médecine de famille et en spécialité.

Il importe enfin de souligner que la gestion des données de RESMED nécessite une concertation étroite avec les facultés de médecine et un suivi intensif des cheminements en résidence.

b) Mesures d'intégration des DHCEU dans les programmes de formation médicale postdoctorale

En concertation avec les différents intervenants impliqués, le BCI accompagne les facultés de médecine dans la poursuite de la mise en œuvre des différentes recommandations découlant des travaux réalisés par le *Groupe de travail pour favoriser une meilleure intégration des médecins DHCEU et visant à faciliter l'intégration des DHCEU dans la pratique médicale au Québec* :

- Détermination, au nom des quatre facultés de médecine québécoises, du contingent d'appartenance des DHCEU auquel sont admissibles les candidats pour la présentation de leurs demandes d'admission en résidence, selon les exigences des *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*;
- Organisation de la Journée annuelle d'information destinée aux candidats DHCEU autorisés à présenter des demandes d'admission en résidence;
- Gestion du Programme préparatoire à la formation médicale postdoctorale — financé par le MSSS — visant à faciliter la transition des DHCEU admis en résidence vers les études médicales postdoctorales. Ce programme comprend une formation théorique et des stages d'immersion clinique;
- Participation aux travaux conjoints du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) et des facultés de médecine;
- Participation aux séances d'information du Collège des médecins du Québec tenues tous les deux mois à l'intention des personnes diplômées en médecine hors du Canada et des États-Unis.

c) Autres services rendus et produits livrés

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres des *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*.
 - Participation, avec le MEESR et le MSSS, au Comité d'interprétation des Modalités postdoctorales, au besoin.
- Élaboration d'une répartition théorique des places disponibles en résidence dans les programmes de spécialités pour une cohorte déterminée.
- Cueillette des données sur les admissions en résidence auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine et auprès du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS).
- Suivi des admissions en résidence en respectant les Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale; production de divers rapports.
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes d'entrée en résidence à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels.

- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires.
- Validation des données sur les admissions et les cheminements auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine.
- Gestion des demandes de formation complémentaire adressées par les résidents en médecine et autorisées par le MSSS en adéquation avec les règles établies.
- Production semi-annuelle de bilans des possibilités pour les demandes de changement de programme présentées par les résidents.
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs, par exemple :

Pour le MEESR

- Validation du portrait des nouvelles admissions dans les programmes de médecine (premier cycle), par faculté, selon le contingent, année 2014-2015.
- Validation du bilan des attritions et remplacements dans les programmes de formation médicale de premier cycle du contingent régulier.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec depuis 2000.
- Nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

Pour le MSSS

- Nombre de candidats diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans un programme de formation médicale postdoctorale.
- Nombre et description des formations complémentaires spécialisées de six mois et moins effectuées au Québec pour chacune des trois dernières années (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015) - résultats à venir.
- Nombre et description des formations complémentaires de six mois et moins effectuées au Québec pour chacune des trois dernières années (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015), en médecine de famille - résultats à venir.
- Capacités d'accueil 2016-2017 pour tous les programmes de poursuites de formation.
- Nombre de formations complémentaires réalisées dans les programmes *clinicien-chercheur* et *clinicien-érudit*, cohortes 2000 à 2014.
- Nombre d'externes aux études médicales de premier cycle, année 2014-2015 et prévision du nombre de diplômés de premier cycle en 2015-2016.
- Nombre de places d'entrée offertes et comblées en médecine familiale, en 2015, selon le site de stage, après les deux tours de CaRMS.
- Capacités d'accueil prévues dans les différentes unités de formation en médecine familiale pour l'admission en résidence au 1^{er} juillet 2016, au 1^{er} juillet 2017 et au 1^{er} juillet 2018, par faculté et par Unité de médecine familiale (UMF).
- Résultats de l'admission dans les programmes de spécialités médicales et de soins intensifs des résidents du tronc commun de médecine interne, par faculté et par programme.

- Résultats de l'admission dans le programme de compétence avancée en médecine d'urgence des médecins diplômés en médecine familiale, par faculté.
- Résultats de l'admission dans les programmes de spécialités pédiatriques des résidents du tronc commun de pédiatrie, par faculté et par programme.
- Nombre de transferts de la médecine spécialisée vers la médecine familiale.
- Nombre d'admissions dans les cohortes 2014 et 2015 du contingent particulier, selon la base d'admission, le programme et la faculté.
- Bilan de l'utilisation du contingent des médecins sélectionnés professeurs 2013-2014 et 2014-2015.

Pour le MEESR et le MSSS

Résultats de l'admission au 1^{er} juillet 2015 en résidence :

- Nombre de postes offerts, comblés et vacants en résidence dans les quatre facultés de médecine en 2015-2016, selon la faculté et le contingent d'admission après le premier tour, et après le deuxième tour.
- Solde migratoire pour le Québec au terme du processus de jumelage, par faculté et par programme : diplômés en médecine (MD) du Québec jumelés dans une autre province canadienne et MD canadiens hors Québec jumelés dans une faculté de médecine québécoise, après le premier tour, et après le deuxième tour.
- MD du Québec jumelés au Québec, selon le lieu d'obtention du diplôme de médecine, par faculté et par programme de formation, après le premier tour, et après le deuxième tour.
- Portrait provincial présentant le statut des diplômés du Québec lors du jumelage en résidence au 1^{er} juillet 2015, selon leur année de diplomation et le lieu où ils ont été jumelés à l'issue du processus.
- Portrait de l'admission des candidats DHCEU en résidence dans la cohorte 2015, par programme et milieu de formation.

Pour le CÉDIS

Résultats de l'admission au 1^{er} juillet 2015 en résidence :

- Portrait de l'admission en résidence des candidats DHCEU clients du CÉDIS dans la cohorte 2015, selon le contingent et par programme et milieu de formation.

Désignation de représentants

Le Comité des affaires médicales a procédé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès des instances suivantes :

- Comité sur la valorisation de la mission universitaire des hôpitaux universitaires
- Comité sur la valorisation de la médecine de famille
- Table de concertation en biologie médicale

